

Rapport pays 2023

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Mobiliser les financements
du secteur privé en faveur
du climat et de la croissance
verte



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Rapport pays 2023

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Mobiliser les financements
du secteur privé en faveur
du climat et de la croissance
verte



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



© 2023 Banque africaine de développement

Groupe de la Banque africaine de développement
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1387 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
www.afdb.org

Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles de la Banque africaine de développement, de son Conseil d'administration ou des pays qu'il représente. Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer ce matériau pour votre propre usage, et inclure les extraits de cette publication dans vos propres documents, présentations, blogs, sites Web et matériaux pédagogiques, pour autant que la Banque africaine de développement soit mentionnée comme étant la source et le titulaire du droit d'auteur.

REMERCIEMENTS

Le Rapport par pays 2023 sur la République démocratique du Congo (RDC) a été préparé au sein du Complexe du Chef économiste et Vice-présidente chargée de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances, sous la direction et la supervision générales du Professeur Kevin C. Urama, Chef économiste et Vice-président, avec le concours d'Eric Kehinde Ogunleye, d'Amadou Boly et d'Amah Marie-Aude Ezanin Koffi.

La préparation du Rapport a été dirigée et coordonnée par Ferdinand Bakoup, Directeur par intérim du Département des économies-pays, avec une équipe centrale composée d'Audrey Chouchane, Cheffe de division par intérim de la Division des économies-pays 1 (Afrique centrale, Afrique du Nord et Afrique de l'Ouest) ; d'Hervé Lohoues, Economiste régional en chef pour l'Afrique centrale et Chef de division par intérim de la Division des économies-pays 2 (Afrique de l'Est, Afrique australe et Nigeria); d'Etaki Wadzou, Économiste-pays principal pour la RDC, et de Tricia Effe Baidoo, Assistante d'équipe, Département des économies-pays.

Les commentaires formulés dans le cadre de l'examen par les pairs ont été reçus de Saminirina Andriambeloso, Économiste Pays Principal, ECCE/RDGE, de Charles Nyirahuku, Spécialiste en chef de politique gazière, ECNR et de Remi Evaliste Jiagho, Consultant, PEGC.2. Les collègues de COCD Bruno Zali Zali (Chargé de l'eau et assainissement supérieur, AHWS.3, Hisseine Mahamat M'bodou Seid, Consultant AHGC.2, Arron Alie Tchouka Singhe, Spécialiste en Chef de la régulation du secteur pétrolier, ECNR et Christian Luyela, Consultant, ECGF, ont formulé des commentaires pour l'équipe-pays de la RDC dirigée par Solomane Koné, Directeur général adjoint pour la région Afrique centrale et Responsable-pays pour la RDC ; Francis Hypolite Kemeze, Analyste sénior en évaluation d'impact/ADOA, du Département ECOMR.2, a formulé des commentaires. Des commentaires ont également été reçus du Département de politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche, dirigé par Abdoulaye Coulibaly, Directeur, Responsable, d'Anthony Simpasa et de Jaoui Fadel, Chefs de division de la Division de la politique macroéconomique, de la soutenabilité de la dette et de la prévision et de la Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement, respectivement, de Charles Nyirahuku, Spécialiste en chef de politique gazière et d'Arron Alie Tchouka Singhe, Spécialiste en chef de la réglementation du secteur pétrolier d'ECNR qui a formulé des observations du Centre africain de gestion des ressources naturelles et d'investissement, dirigé par Vanessa Ushie, Directrice par intérim, de Fred Kambanda, Chef de division, Énergies renouvelables, de Remi Evaliste Jiagho, Consultant, PEGC.2 du Département du changement climatique et de la croissance verte dirigé par Anthony Nyong, Directeur, de Bruno Zali Zali, Chargé de l'eau et assainissement supérieur du Département AHWS.3, qui a formulé des commentaires du Département de l'Eau et de l'Assainissement dirigé par Oswald Chanda, Directeur, de Christian Mathilde Luyela, Consultant ECGF du département de la gouvernance économique dirigé par Abdoulaye Coulibaly, d'Hisseine Mahamat M'bodou Seid, Consultant, Expert en société civile du Département AHGC.2 dirigé par Malado Kaba, Directeur.

John Gounes Tougoulou, Expert en biodiversité et finance climatique, le Professeur Georges Kobou, LE2A, Université de Yaoundé 2 et Leonard Usongo, Biologiste de la conservation, FWC, ont agi à titre de pairs évaluateurs externes. De plus, Jean Paul Boketsu, Conseiller à l'économie du ministre des Finances a apporté également une contribution enrichissante au présent rapport.

Les données figurant dans le rapport ont été compilées par le Département des Statistiques dirigé par Louis Kouakou, Directeur par intérim et Chef de la division des statistiques économiques et sociales, et avec la participation d'Anouar Chaouch, Soumaila Karambiri et Hauhouot Stéphane.

La couverture du rapport a été conçue à partir d'une proposition graphique de Laetitia Yattien-Amiguet et de Justin Kabasele, du Département des relations extérieures et de la communication de la Banque. L'édition été assurée par Ahmadou Gaye. La mise en page a été assurée par Casterman Kokou.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	4
TABLE DES MATIERES	5
LISTE DES ANNEXES, ENCADRÉS ET TABLEAUX	6
LISTE DES ABBREVIATIONS	7
PRINCIPAUX MESSAGES	8
I. INTRODUCTION	10
II. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE LA RDC	12
2.1. Développements macroéconomiques et financiers récents	12
2.1.1. Croissance économique	12
2.1.2. Politique monétaire et inflation	12
2.1.3. Soldes des comptes courant et budgétaire, analyse de la dette	12
2.1.4. Secteur financier	12
2.1.5. Pauvreté et indicateurs sociaux	13
2.2 Perspectives économiques et risques	13
2.2.1. Croissance économique	13
2.2.2. Politique monétaire et inflation	13
2.2.3. Soldes des comptes courant et budgétaire	14
2.2.4. Risques et mesures d'atténuation	14
III. FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR L'ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA CROISSANCE VERTE EN RDC	16
3.1. Impératif de la croissance verte et le rôle du financement du secteur privé	16
3.2. Flux, besoins et gaps de financement du secteur privé pour la croissance verte et l'action pour le climat en RDC	21
3.2.1 Flux de financements actuels	21
3.2.2. Besoins et gaps de financement du secteur privé pour la croissance verte de la RDC	22
3.2.3. Nouveaux mécanismes innovants de financement du secteur privé en faveur de la croissance verte et de l'action pour le climat	23
3.3. Opportunités et obstacles à la mobilisation du financement par le secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique	24
3.3.1 Opportunités de financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte en RDC	24
3.3.2 Obstacles aux investissements du secteur privé en RDC	25
3.3.3 Voies de mobilisation de financements par le secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique en RDC	25
IV. LE CAPITAL NATUREL AU SERVICE DU FINANCEMENT DE L'ACTION POUR LE CLIMAT ET LA CROISSANCE VERTE	28
4.1 Évolution du capital naturel	28
4.2 Possibilités de renforcer la contribution du capital naturel en RDC	30
4.2.1 Ressources non renouvelables	30
4.2.2 Ressources renouvelables	32
V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	34
5.1 Conclusion	34
5.2 Recommandations relatives aux performances et perspectives économiques de la RDC	34
5.2.1 Pour le gouvernement	34
5.2.2 Banques multilatérales de développement (BMD) et Institutions financières de développement (IFD)	35
5.3 Recommandations stratégiques pour le financement du secteur privé en matière de changement climatique et de croissance verte	35
5.3.1 Pour le gouvernement	35
5.3.2 Banques multilatérales de développement (BMD) et Institutions financières de développement (IFD)	36
5.3.3 Secteurs privés national et international	36
5.3.4 Société civile et communautés locales	36

5.4 Recommandations stratégiques sur le capital naturel au service du financement	36
5.4.1 Pour le gouvernement	36
5.4.2 Pour le secteur privé	37

ANNEXE	38
BIBLIOGRAPHIE	40

LISTE DES ANNEXES, ENCADRÉS ET TABLEAUX

LISTE DES FIGURES

Figure 3.1a : Situation de la croissance économique et des critères de vulnérabilité, de préparation et de résilience climatique de certains pays d'Afrique centrale.	20
Figure 3.1b : Composantes de l'ICV de la RDC	20
Figure 3.2a : Financements publics et privés par pays de l'Afrique centrale, en millions d'USD.	22
Figure 3.2b : Consommation par secteur des financements reçus par la RDC, en %.	23
Figure 3.2c : Simulation de la contribution du secteur privé aux besoins résiduels de financement de l'action climatique de la RDC (en milliards d'USD).	24
Figure 4.1a : Capital naturel en Afrique centrale sur les périodes 1995 et 2018 (en milliards).	27
Figure 4.1b : Capital naturel par tête en Afrique centrale sur les périodes 1995 et 2018.	28

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Indicateurs macroéconomiques, 2018-2024	13
Tableau 2 : Documents de politiques et stratégies clés pour la croissance verte en RDC	19
Tableau 3 : Instruments innovants utilisés pour mobiliser les financements du secteur privé en RDC	25
Tableau 4 : Évolution du capital naturel de la RDC entre 1995-2018	29

LISTE ENCADRÉ

Encadré 1 : Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur l'économie congolaise	14
---	----

LISTE DES ABRÉVIATIONS

BAD	Banque africaine de développement
BCC	Banque Centrale du Congo
BMD	Banques multilatérales de développement
CAFI	Initiative pour les forêts d’Afrique centrale
CDF	Franc congolais
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CEMAC	Communauté économique des États de l’Afrique centrale
CO2	Dioxyde de carbone
DSCR-2	Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté
FAT	Facilité d’appui à la transition
FFI	Fonds fiduciaires EU-Afrique pour les infrastructures
FVC	Fonds vert pour le climat
GFF	Mécanisme de financement mondial
ICV	Indice de croissance verte
IDA	Association internationale de développement
IFD	Institutions financières de développement
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
MIBA	Société Minière de Bakwanga, SA
MPME	Micro-, petite et moyenne entreprise
MW	Méga Watts
ND-GAIN	Notre Dame Global Adaptation Initiative
PAM	Programme alimentaire mondial
PEA	Perspectives économiques en Afrique
PIB	Produit intérieur brut
PNRA	Plan national de relance agricole
PNSD	Plan national stratégique de développement
PSPA-CC	Politique, stratégie et plan d’actions en matière de lutte contre les changements climatiques
RDC	République démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
UC	Unité de compte
USD	Dollar américain

PRINCIPAUX MESSAGES

DÉVELOPPEMENTS ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

- **L'activité économique de la RDC est restée soutenue en 2022, affichant un taux de croissance de 8,5% contre 6,2% en 2021.** Cette performance s'explique par le dynamisme des industries extractives (+20,8%), par l'entrée en production des nouvelles mines et la relance du secteur non extractif (+3,2%) tiré par les services, malgré l'insécurité qui règne à l'Est du pays et la poursuite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹. Au niveau de la demande, cette croissance économique est portée par les exportations (+23,8%) et les investissements soutenus (+18,6%), réalisés dans un contexte marqué par la crise énergétique mondiale. La poursuite des réformes structurelles et des projets structurants devrait booster la croissance hors mine.
- **La Banque centrale du Congo (BCC) a décidé de resserrer sa politique monétaire au regard des pressions inflationnistes élevées (9,1%) et de la dépréciation du franc congolais face au dollar américain.** La BCC a été prudente et a relevé son taux directeur de 7,50% en janvier à 8,25% en novembre 2022 pour contenir les pressions inflationnistes (13,1% en fin d'année) et celles du marché de change (une dépréciation de 5% du franc congolais face au dollar). Cependant, grâce au dynamisme de l'activité économique, la part du crédit privé est passée de 6,7% du PIB en 2021 à 8,4% du PIB en 2022.
- **Les réserves internationales ont été renforcées en 2022 malgré la détérioration du compte courant.** Le déficit du compte courant s'est détérioré de 1,0% du PIB en 2021 à 6,4% en 2022 à la suite de l'accélération de la dépense publique et des importations des biens d'équipements (investissements). En effet, le dynamisme des exportations n'a que partiellement compensé la forte croissance des importations. Malgré cela, les réserves internationales ont augmenté de 43% et permettent de couvrir 1,9 mois d'importations en 2022, tirées par les flux des capitaux.
- **Le déficit budgétaire s'est creusé pour se situer à 2,8% du PIB en 2022 contre 0,9% en 2021 en raison de dépenses exceptionnelles (sécurité, élections) et malgré la hausse des recettes et dons.** Les recettes et dons ont été fortement recouverts au-delà des attentes² et ont atteint 17,2% du PIB en 2022 contre 13,7% du PIB en 2021. Cependant, les dépenses publiques ont été plus importantes malgré le recul des dépenses en capital, l'augmentation de la dette publique entre 2021 et 2022 atteignant un taux de 24,7% du PIB.
- **Toutefois, les perspectives économiques demeurent favorables car la croissance économique est projetée à 8,0% en 2023 et 7,2% en 2024, reflétant une possible baisse de la production minière nationale³.** Les risques qui menacent ces perspectives concernent : les incertitudes de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la chute des cours des matières premières, une forte inflation importée et la persistance du conflit à l'Est du pays, dans un contexte dominé par des élections en décembre 2023.
- **FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR APPUYER LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROMOUVOIR LA CROISSANCE VERTE**
- **Le gouvernement de la RDC est fortement engagé en faveur de la croissance verte et de l'action pour le climat.** Le pays a progressé dans l'élaboration de politiques, programmes et projets nationaux pour la croissance verte et la lutte contre les changements climatiques, soulignant l'importance du secteur privé dans les financements nécessaires à la réalisation des objectifs fixés. Le financement des priorités inscrites dans la Contribution déterminée au niveau national (CDN) et le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (2022-2026) est un impératif à soutenir.

¹ Expression approuvée lors des assemblées annuelles 2022 de la Banque africaine de développement au Ghana. L'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont entré une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine »

² Les prévisions des recettes publiques de juin faites pour la fin de l'année 2022 étaient de 14% du PIB.

³ Les suspensions des entreprises minières Xiang Jiang Mining SARL (or) pour activité illégale et Boss Mining SA (cuivre, cobalt) pour 3 mois à cause de la non-conformité environnementale.

- **La RDC a un besoin de financements substantiels pour assurer la croissance verte, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, mais la mobilisation des financements est difficile et le secteur privé est très minoritaire.** Le montant du besoin de financement de la RDC est de 66,0 milliards d'USD entre 2020-2030, soit 6 milliards d'USD par an. Le pays mobilise actuellement un montant total de 495,1 millions d'USD dont 14,3 millions d'USD, soit 3% de ce total, venant du secteur privé. Le déficit de financement privé est de 5,5 milliards d'USD par an dans les financements nécessaires à la réalisation des objectifs fixés par le pays d'ici 2030. Ce qui fluctuerait en moyenne entre 1,8% et 5,4% du PIB.
- **La coordination intersectorielle des efforts est de ce fait un défi qui doit être maîtrisé pour réduire le gap de financement existant et mobiliser des fonds supplémentaires du secteur privé.** Le leadership du ministère en charge de l'environnement est incontestable en RDC. Ce ministère devrait mobiliser les ressources et former les compétences humaines en RDC dans les domaines des changements climatiques, de la croissance verte et de la finance climatique. Ces aspects sont cruciaux pour résorber les déficits de capacité qui limitent le développement de projets viables en matière de croissance verte et de l'action pour le climat.
- **Les instruments de financement mixte et de financement vert offrent à la RDC la possibilité de mobiliser davantage de fonds privés en faveur de la croissance verte et de l'action pour le climat.** Un cadre de financement et d'investissement pour la CDN devrait être élaboré, ainsi qu'une stratégie visant à rationaliser l'accès aux fonds publics, tout en mobilisant les investissements du secteur privé. Ce cadre de financement devrait faciliter un accès efficace aux fonds climatiques internationaux, y compris le programme de financements climatiques verts.
- **Les possibilités de financement du secteur privé pour la croissance verte et la lutte contre les changements climatiques en RDC sont immenses, et leur exploitation nécessitera une implication des différentes parties prenantes.** Le gouvernement congolais devrait assurer la coordination des institutions nationales chargées de faciliter la mise en œuvre des cadres d'action pour la croissance verte et l'action en faveur du climat. Il devrait élaborer et mettre en œuvre rapidement le cadre de financement durable prévu dans la CDN.
- **LE CAPITAL NATUREL AU SERVICE DU FINANCEMENT DE L'ACTION CLIMATIQUE ET DE LA CROISSANCE VERTE**
- **La RDC est un pays riche en capital naturel, mais sa situation de fragilité, ses faiblesses institutionnelles et de gouvernance justifient les réformes relatives à l'exploitation dudit capital naturel.** L'analyse du capital naturel par tête sur la période 1995-2018 a fortement diminué de 44,3% en RDC contre 21% pour la moyenne des pays africains. Son exploitation accélérée est toutefois caractérisée par des faiblesses de gouvernance. Les indices composites de gouvernance des ressources naturelles des secteurs minier et des hydrocarbures sont faibles et se sont établis respectivement à 36/100 points et à 38/100 points en 2021.
- **Le capital naturel de la RDC est très dense et favorable aux énergies propres et à l'écotourisme.** En effet, le pays bénéficie non seulement de l'ensoleillement, des vents mais également des ressources hydroélectriques et géothermales pouvant servir au mix énergétique et à générer de l'énergie propre. Il y a également des tourbières, des mangroves, des ressources en eaux douces, une position géographique au centre de l'Afrique et de la biodiversité qui constituent des facteurs favorables à l'éclosion de l'écotourisme.
- **Une attention particulière est portée sur la gouvernance et la transparence des ressources non renouvelables (minières, pétrolières et gazières).** Le gouvernement travaille avec l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et les structures de gestion et de contrôle des ressources naturelles à la réussite des réformes structurelles relatives aux aspects de gouvernance et de transparence afin qu'une part de la rente soit utilisée stratégiquement pour attirer le secteur privé dans la finance climatique.
- **Pour les ressources renouvelables, les impacts de la déforestation, couplés à la gestion des ressources en eaux obligent la RDC à renforcer ses outils d'intervention.** Dans le contexte mondial de protection du Bassin du Congo, le pays veille au respect de ses engagements actuellement et fait attention à la déforestation mais également aux phénomènes comme les inondations et autres glissements de terrain. L'urbanisation galopante et la baisse continue des espaces forestiers peuvent expliquer certaines catastrophes comme les inondations de mai 2023 à Kalehe dans le Sud Kivu. Le programme de reboisement doit être réactivé et renforcé après un inventaire progressif des zones d'intervention dans le pays.

I. INTRODUCTION

Avec une superficie de 2,34 millions km², la RDC est le deuxième plus grand pays d'Afrique et le quatrième en termes de population. Celle-ci est estimée à 99 millions d'habitants en 2022. Elle est dotée de ressources naturelles abondantes et diversifiées pouvant soutenir sa croissance verte vers un processus de développement durable. Les potentialités minières, agricoles, forestières et hydro-électriques sont immenses. En dépit d'importantes richesses de sol et de sous-sol et d'énormes potentialités humaines, la pauvreté et les inégalités persistent dans le pays. Elles sont même aggravées par des crises diverses et des problèmes de gouvernance qui ont affaibli les institutions publiques depuis le début des années 90. Pour relever les défis persistants liés, entre autres aux changements climatiques, le gouvernement est actuellement engagé en faveur de la croissance verte, du développement économique vert et décarboné, mais le financement constitue une contrainte.

Le présent rapport d'analyse thématique-pays pour la République démocratique du Congo (RDC) examine le rôle du secteur privé dans le financement des efforts de lutte contre les changements climatiques et pour la croissance verte, ainsi que les possibilités d'exploiter le capital naturel pour financer l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets, en vue de promouvoir la croissance verte.

Le rapport comprend 5 sections. Après la présente introduction, la section 2 examine les performances macroéconomiques récentes et les perspectives économiques de la RDC. La section 3 traite du financement du secteur privé pour l'action climatique et la croissance verte dans le pays. La section 4 examine le rôle du capital naturel dans le financement de la lutte contre les changements climatiques et pour la croissance verte en RDC. La section 5 formule quelques recommandations stratégiques à l'intention du gouvernement congolais, des partenaires techniques et financiers, du secteur privé national et international et d'autres parties prenantes concernées.

II. PERFORMANCES ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE LA RDC

2.1 Développements macroéconomiques et financiers récents

2.1.1. Croissance économique

L'économie congolaise a enregistré un taux de croissance qui s'est consolidé à 8,5% en 2022 contre 6,2% en 2021. Elle est soutenue par une forte croissance de la production du secteur extractif (+20,8%), ainsi que de l'activité du secteur non extractif (+3,2%) en 2022. Cette dynamique du secteur minier s'explique par une hausse de 20% de la production de cobalt grâce à la reprise de la production de la mine de Mutanda Mining (Mumi) et par une hausse de 31% de celle du cuivre du fait de l'entrée en production de nouvelles mines⁴. De même, la croissance de la production du secteur non extractif est passée de 4,2% en 2021 à 3,2% en 2022, tirée essentiellement par les services. La forte demande mondiale de ces métaux, en relation avec la transition énergétique, est favorable à l'explosion de la production et des exportations, bien que leurs cours aient baissé de -5,3% pour le cuivre et de -26,6% pour le cobalt pour atteindre respectivement 8 822 dollars/tonne et 56 026 dollars/tonne en 2022.

2.1.2. Politique monétaire et inflation

L'inflation est toujours élevée à 9,1% en 2022 contre 9,0% en 2021, à cause de l'inflation importée. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a relevé les composantes alimentaire et énergétique de l'indice des prix à la consommation. Le taux de change effectif nominal et le taux de change effectif réel se sont dépréciés respectivement de 6,2% et 12,4% en 2022. Une forte augmentation des dépenses publiques en franc congolais à fin 2022 a contribué aux pressions sur le marché de change et l'inflation, malgré la hausse du taux directeur de la Banque centrale de 75 points de base pour atteindre 8,25% en novembre 2022. La masse

monétaire a augmenté de 6,7% alors que les réserves de change sont presque à 2 mois d'importations des biens et services.

2.1.3. Soldes des comptes courant et budgétaire, analyse de la dette

Le déficit budgétaire s'est creusé du fait des dépenses élevées, malgré la hausse considérable des recettes publiques en 2022. Les recettes publiques se sont améliorées de 13,7% du PIB en 2021 à 17,2% du PIB en 2022, grâce à la mobilisation accrue des recettes fiscales et non fiscales, tandis que l'accroissement des dépenses totales a été tiré par les dépenses de sécurité, l'apurement des arriérés d'impayés, les opérations électorales et les autres dépenses d'urgence. En conséquence, le déficit budgétaire s'est aggravé de 0,9% du PIB en 2021 à 2,8% du PIB en 2022. Ce déficit a été financé par l'appui budgétaire de la Banque mondiale (0,4% du PIB), les décaissements du Fonds monétaire international (0,6% du PIB) et les émissions de bons et d'obligations du Trésor (0,3% du PIB). Le taux d'endettement de la RDC est faible et est passé de 23,7% du PIB à 24,7% du PIB entre 2021 et 2022, avec un risque modéré de surendettement. Les arriérés de dette extérieure ont stagné à 0,5% du PIB en 2022, conformément au programme économique en cours. Les arriérés de la dette domestique sont plus élevés à 4,2% du PIB et le plan d'apurement en exécution a été certifié à 80% sur un total de 3 milliards de dollars. La dégradation du déficit du compte courant a atteint 6,4% du PIB alors que les mouvements de capitaux privés ont augmenté les réserves internationales brutes, pour atteindre 4,6 milliards d'USD en 2022, soit 1,9 mois d'importations.

2.1.4. Secteur financier

La réglementation du secteur financier congolais est en pleine modernisation

⁴ La RDC est devenue en 2022 le troisième producteur mondial de cuivre après le Pérou et le Chili avec une production annuelle de 2,36 millions de tonnes. Elle reste toujours le premier producteur mondial de cobalt avec 115 371 tonnes obtenues en 2022, loin devant l'Indonésie et la Russie.

avec la promulgation de la nouvelle loi bancaire⁵. Cette loi apporte plusieurs innovations dont le renforcement de la Banque centrale du Congo dans la macro-supervision du secteur financier, sachant qu'une banque sur 15 est en redressement. Le taux de bancarisation demeure autour de 13% en 2022, tandis que le crédit au secteur privé s'est accru de 46% en 2022. Le ratio des créances douteuses/prêts

bruts a augmenté, passant de 5,8% en 2021 à 7,4% en juin 2022 ; le ratio de capital réglementaire total/actifs pondérés en fonction des risques est passé de 11,3% en 2021 à 11,9% à la mi-2022. De plus, les actifs liquides/total des dépôts à court terme sont passés de 254,7% en 2021 à 234,1% en juin 2022. En somme, le rendement des capitaux propres s'est amélioré de 15,9% en juin 2021 à 18,4% en juin 2022.

Tableau 1: Indicateurs macroéconomiques, 2018-2024

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (p)	2024 (p)
Taux de croissance du PIB (%)	5,8	4,4	1,7	6,2	8,5	8,0	7,2
Taux de croissance du PIB réel par habitant (%)	2,5	1,1	-1,5	3,0	5,3	4,7	3,9
Inflation (%)	29,3	4,7	11,4	9,0	9,1	13,2	6,5
Solde budgétaire global, dons compris (% PIB)	0,0	-0,8	-1,0	-0,9	-2,8	-2,6	-2,2
Solde courant extérieur (% PIB)	-3,5	-3,7	-2,1	-1,0	-6,4	-4,4	-3,7

Source : Département des Statistiques (ECST) de la Banque africaine de développement, avril 2023. La notation (p) indique la projection.

N.B : Ce cadrage est différent de celui révisé par la RDC en juin 2023 avec un taux de croissance de 8,9%.

2.1.5. Pauvreté et indicateurs sociaux

Le gouvernement continue d'augmenter les dépenses sociales afin de réduire les impacts négatifs des crises que subit la RDC. L'escalade du conflit à l'Est du pays aggrave la situation humanitaire, un quart de la population vivant en insécurité alimentaire à la fin 2022. La malnutrition chronique touche 38 % des enfants de moins de 5 ans et constitue l'une des causes de la mortalité infantile, estimée à 148 pour mille naissances vivantes. De plus, la pauvreté monétaire a reculé, passant de 63,4% en 2012 à 56,2% en 2020 alors que les inégalités se sont creusées, car l'indice de Gini est passé de 42,2% en 2012 à 51,1% en 2020. Le marché du travail reste affecté par le sous-emploi, avec un taux de chômage qui est passé de 13,4% à 17,7% entre 2005 et 2012 dans le pays, et de 17,8% à 18,5% sur la même période en milieu urbain selon le Bureau international du travail (2021).

2.2 Perspectives économiques et risques

2.2.1. Croissance économique

Les perspectives économiques de la RDC entre 2023 et 2024 demeurent favorables, soutenues par la mise en œuvre rigou-

reuse de réformes économiques et structurelles. Le gouvernement compte appliquer un resserrement coordonné des politiques budgétaires et monétaires pour réduire progressivement l'inflation avant fin 2023. L'objectif de stabiliser les prix et d'assurer la relative stabilité du franc congolais (CDF) va se poursuivre en 2023 et en 2024. Le PIB réel devrait atteindre une croissance de 8,0% en 2023 et 7,2% en 2024, tirée par l'entrée en production de nouvelles mines et unités de transformation des filières cuivre-cobalt (avec Mutanda Mining, Boss Mining, Kamo-Kakula et Molulu), zinc (avec Kipushi Corporation) et étain (avec Alphamin). Les suspensions décrétées par le gouvernement contre certains miniers pourraient fragiliser la croissance du PIB en 2023 et 2024. L'impulsion du secteur non extractif serait déterminée par la contribution croissante des investissements et des secteurs des télécommunications et de la construction. Le gouvernement maintient les politiques de stabilité macroéconomique, avec moins de pressions budgétaires supplémentaires.

2.2.2. Politique monétaire et inflation

Le gouvernement est favorable au maintien de l'orientation prudente et proactive de la politique monétaire et de change. Les pressions inflationnistes devraient être ré-

⁵ Loi n°22/069 du 27 décembre 2022 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Encadré 1 : Impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur l'économie congolaise

La République démocratique du Congo (RDC) est touchée par des incertitudes croissantes, liées aux tensions de l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 19 février 2022. La hausse des cours de baril de Brent (42%) conjuguée à celle des produits céréaliers (20,3%) a entraîné une accélération du rythme de formation des prix intérieurs, avec un effet négatif sur le pouvoir d'achat de la population. La transmission de l'inflation importée passe par les canaux des coûts à l'importation, la consommation des biens énergétiques et alimentaires et leurs répercussions sur les prix domestiques. En effet, la hausse des prix du baril de pétrole Brent sur le marché mondial a provoqué la hausse des prix administrés de carburant en RDC (comme les 6% réalisés en novembre 2022) soutenue par le triplement de la subvention pétrolière de 80 à 285 millions USD entre 2022 et 2023. Dans les faits, l'inflation en glissement annuel s'est élevée de 6,3% en fin mars 2022 à 17,0% en fin mars 2023, boostée par de fortes dépenses publiques de fin d'année 2022. Cependant, les dépréciations de 5% en 2022 puis de 0,8% au premier semestre 2023 du franc congolais face au dollar américain interviennent malgré deux hausses de 75 points de base du taux directeur en novembre 2022 et en mars 2023. La baisse des cours du cuivre (-5,3%) et du cobalt (-26,6%), principaux produits d'exportations de la RDC a été compensée par l'accroissement de la production extractive (+20,8%), ouvrant des perspectives de croissance économique de 8,0% en 2023 et 7,2% en 2024.

duites de moitié pour atteindre 6,5% en 2024, en harmonie avec l'objectif de 7% de la BCC. Le resserrement du taux directeur de 8,25% à 9,0% limiterait les anticipations, car les prix élevés résultent des importations des produits énergétiques et alimentaires. Le triplement de la subvention pétrolière renforcerait la politique sociale du gouvernement par le contrôle des prix. Accompagner cette subvention par une politique active de renforcement infrastructurel et d'évacuation des productions locales vers les centres de consommation (les villes) aiderait à réduire l'inflation domestique.

2.2.3. Soldes du compte courant et du budget

La consolidation des réserves internationales de change devrait se poursuivre malgré la détérioration des soldes du compte courant et du budget. Les dépenses sociales exceptionnelles ainsi que celles des élections de 2023 devraient élever les dépenses publiques, creusant le déficit budgétaire à 2,6% du PIB en 2023 et à 2,2% du PIB en 2024. Le taux d'endettement serait maintenu à 23,9% du PIB en 2024, tout en poursuivant l'émission contrôlée des actions et obligations du Trésor. Le déficit du compte courant atteindrait 4,4%

du PIB en 2023 et 3,7% du PIB en 2024, malgré l'augmentation attendue des exportations des produits miniers qui compenseraient partiellement la forte croissance des importations, notamment des biens d'équipement. Les recettes d'exportation boosteraient les réserves de change à plus de 2 mois d'importations.

2.2.4. Risques et mesures d'atténuation

Les perspectives de l'économie congolaise dépendent de la dynamique du secteur minier, des répercussions globales de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et de contraintes internes. L'évolution de la demande mondiale de minerais exportés par la RDC, la baisse de leurs cours sur les marchés, la poursuite des politiques monétaires des banques centrales à travers le monde et les risques sur le système financier international, l'inflation importée, la guerre dans l'Est du pays sont autant des risques à surveiller entre 2023 et 2024, surtout que l'année 2023 est celle des élections législatives et présidentielle. La coordination des politiques monétaires et budgétaires, la poursuite des réformes structurelles engagées et l'accélération du programme d'investissements publics constituent des solutions d'amortissement.

III. FINANCEMENT DU SECTEUR PRIVÉ POUR L'ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA CROISSANCE VERTE EN RDC

3.1 Impératif de la croissance verte et le rôle du financement du secteur privé

La RDC considère la croissance verte comme l'un des domaines importants de sa politique de développement en intégrant comme un pilier stratégique du Plan national stratégique de développement (PNSD). Dans son Plan national stratégique de développement (2019-2023), la protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et le développement durable et équilibré constituent l'un des cinq piliers de la politique de développement de la RDC⁶. D'après la contribution déterminée au niveau national (CDN) de 2021, la vision de la RDC en matière de lutte contre les changements climatiques est de promouvoir une économie verte, résiliente et à faible émission de carbone en gérant rationnellement et durablement ses importantes ressources naturelles afin de garantir l'équilibre écologique et le bien-être social, économique, culturel et environnemental de sa population. Cette vision devrait se traduire par la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 21% à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur des priorités d'atténuation et d'adaptation. Les objectifs poursuivis par le PNSD sur la période en cours de son exécution se présentent comme suit : (i) améliorer l'environnement et le cadre de vie ; (ii) assurer une gestion durable des forêts ; (iii) renforcer les capacités de l'administration générale ; (iv) assurer la conservation de la diversité biologique ; et (v) renforcer

la résilience face aux changements climatiques. La revue de la mise en œuvre du PNSD faite en 2022 a montré que quelques progrès ont été enregistrés⁷ dans le domaine des objectifs de développement durable portant sur des aspects des changements climatiques (ODD 6, 13-15), mais des efforts sont encore à fournir.

La RDC est très vulnérable aux effets des changements climatiques en raison d'une combinaison de facteurs politiques, géographiques et socioéconomiques. En effet, l'indice Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND-GAIN) place la RDC au 177ème rang sur 181 pays, soit au 5ème rang mondial des pays les plus vulnérables aux changements climatiques vis-à-vis de leur capacité d'adaptation. De plus, la RDC ne figure pas encore au classement de l'indice de la croissance verte, mais le besoin d'une croissance verte est élevé, car la RDC occupe la 51ème position pour l'Indice mondial des risques climatiques de 2021. Les impacts des changements climatiques sont perceptibles à travers le pays, notamment par la persistance des fortes chaleurs, des pluies diluviennes provoquant des inondations et glissements de terrain⁸, la dégradation des terres, particulièrement par des érosions, l'allongement de la saison sèche, l'augmentation des séquences de sécheresse pendant les saisons de pluie. Ces différents impacts entraînent souvent des mouvements de populations rurales, la perte de superficies cultivables et la destruction d'infrastructures socio-économiques de base. En effet, les effets des changements

⁶ PNSD (2019-2023). Les cinq piliers du plan étant : (i) Valorisation du capital humain, développement social et culturel ; (ii) Renforcement de la bonne gouvernance, restauration de l'autorité de l'État et consolidation de la paix ; (iii) Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie ; (iv) Aménagement du territoire, reconstruction et modernisation des infrastructures ; (v) Protection de l'environnement, lutte contre les changements climatiques, développement durable et équilibre.

⁷ Ministère du Plan (2022). « Revue du Cadre Stratégique et du Programme d'actions du gouvernement pour la période 2019-2022 ». Page 31, Kinshasa, RDC.

⁸ À la suite des fortes pluies du 2 et 4 mai 2023 dans le Territoire de Kalehe, Province du Sud-Kivu, plus de 400 personnes sont décédées le jeudi 4 mai 2023. Déjà en 2014, plusieurs centaines de personnes avaient disparu.

climatiques et de catastrophes naturelles issues de ce phénomène touchent davantage les provinces pauvres dépourvues de système de prévention, de gestion et de mitigation de risques climatiques. Les études mondiales et régionales actuelles montrent que ces changements affectent de manière non uniforme les systèmes naturels, humains, infrastructurels et productifs de la RDC. Ces changements ont de graves conséquences sur la société, les écosystèmes et divers secteurs de l'économie bien que la contribution de la RDC sur le total des émissions historiques mondiales de gaz à effets de serre soit très négligeable avec 2,6 Mt CO₂ / 37124 Mt CO₂ en 2021.

La pertinence de l'économie verte en RDC tient de la trajectoire de développement vert de la RDC.

En effet, le gouvernement de la RDC s'est engagé, depuis mars 2019, à promouvoir un mode de développement économique vert et décarboné. Pour matérialiser ses ambitions dans le développement durable, le pays compte préserver son environnement et s'adapter aux changements climatiques à la vue de l'importance de ses ressources naturelles, à savoir : plus de 60% des forêts tropicales du bassin du Congo, près de 52% des réserves d'eau douce du continent, l'une des ressources biologiques les plus importantes et les plus diversifiées d'Afrique, ainsi que de considérables richesses minérales. En 2022, la RDC reste le premier pays producteur de cobalt (73% de la production mondiale) et se hisse au rang de troisième producteur mondial de cuivre (2,36 millions de tonnes). Les ressources naturelles biologiques contribuent de manière significative aux moyens de subsistance des Congolais, en particulier pour les plus pauvres d'entre eux, qui en dépendent étroitement pour leur nourriture, santé, énergie, transport et culture. Malheureusement, cette abondance de ressources ne s'est pas traduite en stabilité ou en richesse pour la majorité de la population, car le pays se caractérise actuellement par une importante vulnérabilité sociale, une instabilité politique, de l'insécurité alimentaire⁹ et un taux de pauvreté élevé. La croissance économique du pays repose largement sur les ressources naturelles, principalement l'exploitation minière, sans oublier les autres activités économiques, notamment agricoles et industrielles. En effet, la RDC exporte des ressources naturelles

non-transformées (minières, bois, etc.), sans aucune valeur ajoutée, ce qui représente une perte importante dans les chaînes de valeur. À cette situation s'ajoute quelquefois l'exposition du pays à la volatilité des cours des matières premières qui impacte directement les finances publiques¹⁰. Il est donc urgent d'impulser la diversification de l'économie congolaise.

La croissance économique verte est essentielle à la RDC pour être conforme à sa vision de développement de long terme qui soutient le PNSD 2019-2023.

Cette vision claire et partagée de développement place l'homme et l'environnement au cœur de l'action gouvernementale et consiste à faire qu'« en 25 ans, les potentiels des secteurs extractifs et agricoles de la RDC auront été mis en valeur, dans l'optique de construire une économie diversifiée à croissance inclusive et à revenu intermédiaire, qui vise à vaincre la pauvreté ». La mise en œuvre du PNSD vise donc un développement intégral et équilibré du pays en focalisant les politiques vers les zones les plus vulnérables pour des raisons d'équité. Il vise à créer une nation prospère, inclusive, résiliente aux changements climatiques et à faible émission de carbone. Ce qui devrait permettre un rapprochement entre les progrès économiques et l'aménagement du territoire national. Ainsi, la première trajectoire de développement de la RDC consiste à atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire grâce à la transformation de l'agriculture. La RDC étant un pays à faible revenu, car disposant d'un revenu national brut par habitant inférieur à 1035 d'USD¹¹, pour atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire, le pays a l'obligation non seulement d'assurer une croissance économique durable mais également de poursuivre la lutte contre les changements climatiques. Bien que les émissions de carbone par tête en RDC soient parmi les plus insignifiantes au niveau mondial¹², estimées à 0,05t, Cette situation explique pourquoi dans sa version révisée de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) présentée à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), le pays s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 21 % d'ici 2030 contre 17% prévus initialement (CDN, 2021)¹³. La RDC envisage ainsi d'adopter une approche globale de développement qui intégrerait la lutte contre les

⁹ Selon le PAM, en 2022, la RDC est le pays qui compte le plus grand nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire dans le monde, avec près de 26,4 millions de personnes concernées (soit un quart de la population).

¹⁰ Cf. la sous-section 2.1.1, des baisses des cours du cuivre (-5,3%) et du cobalt (-26,6%), principaux produits d'exportation de la RDC, ont été enregistrées en 2022 »

¹¹ La classification de 2019 de la Banque mondiale avait fixé le seuil minimum du RNB par habitant selon la méthode Atlas à 1 025 USD et la classification de 2020 avait plutôt retenu un RNB par habitant de 1 035 USD.

¹² Our World in Data (2022). Democratic Republic of Congo: CO₂ Country Profile

¹³ Ministère de l'Environnement et du Développement durable (2021). « Contribution déterminée à l'échelle nationale révisée en octobre 2021 », Kinshasa.

changements climatiques (y compris des investissements dans l'adaptation et la prise en compte des pertes et les dommages), la gestion des ressources naturelles et la réduction des inégalités sociales. Mais face à ses faibles émissions, l'adaptation aux changements climatiques, y compris la construction des infrastructures résilientes, l'accès à l'énergie comme la construction du barrage d'Inga, etc. sont des actions plus pertinentes pour la RDC que la réduction des émissions, somme toute insignifiantes. La RDC a un énorme potentiel hydroélectrique d'Afrique de 100 gigawatts (GW) d'énergie. La capacité totale installée s'élève à 2,61 GW, mais seulement 1,13 GW sont disponibles, car la moitié des barrages fonctionnent à moins de 50% de leur capacité¹⁴.

La RDC s'est positionnée comme pays solution à la crise climatique lors de la Pré-COP 27 de Kinshasa au regard de sa possibilité à réaliser une croissance verte, de son implication dans la lutte contre les changements climatiques. Le pays a introduit des exigences dans son cadre national de planification, le PNSD, la CDN, PANA, la Lettre d'engagement avec CAFI. L'Agence congolaise de transition écologique et du développement durable (ACTEDD) a été mise en place au sein de la Présidence de la République. L'engagement résolu de la RDC se justifie par la consolidation de sa position de « pays solution » (mines, forêts, ressources hydriques) tout en atténuant les risques auxquels sont confrontés certains des pays les plus vulnérables. En effet, forte de ses ressources naturelles, la RDC joue un rôle important dans la lutte contre les changements climatiques. Les ressources naturelles de la République démocratique du Congo sont au cœur de la transition écologique actuelle et désormais au centre du débat sur la lutte contre les changements climatiques. La RDC est l'un des pays au monde qui produit de faibles quantités d'émissions avec un petit volume d'actifs bloqués dans des infrastructures fortement émettrices. La RDC est également dotée d'un immense capital naturel pour la production d'énergie renouvelable de sources éolienne, solaire (l'ensoleillement de Kolwezi ou de Lubumbashi étant le meilleur de la RDC avec 2000 kWh/m²) et géothermique, ainsi que de forêts et de terres à même de soutenir la transition vers la croissance verte.

La RDC fait preuve d'un engagement poli-

tique fort en faveur de la croissance verte et a accompli des progrès dans la définition de ses priorités en matière de croissance verte et d'action pour le climat. La RDC a accompli des progrès importants dans la définition de ses priorités stratégiques en matière d'action pour le climat (protection de l'environnement, conservation de la nature et des ressources naturelles, etc.) qui fournissent des orientations sur les secteurs et les investissements prioritaires pour la croissance verte. Ces orientations sont traitées dans des instruments juridiques, stratégiques et opérationnels. Les instruments juridiques concernent :

- la Constitution de la RDC en ses articles 54-56, 202-204 ;

- la loi n°11/009 du 9 juillet 2011 sur l'environnement. Elle promeut l'intégration des questions environnementales et de développement durable dans l'ensemble des politiques, plans et programmes des secteurs de développement concernés, et comprend l'obligation d'adopter et de mettre en œuvre des mesures nationales d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes ;

- la loi n° 14/003 du 11 février 2014 sur la protection de la nature est le cadre d'orientation promulgué pour soutenir les stratégies gouvernementales de conservation de la nature dans le pays.

D'autres dispositions connexes portant sur des principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement concernent notamment la loi sur les énergies renouvelables, le Code forestier, le Code minier, le Code des hydrocarbures, la loi relative à l'eau, la loi relative au secteur de l'électricité, la loi sur l'assainissement, la loi relative à la conservation de la nature, la loi sur la protection de l'environnement, etc et sont également prises en compte dans cet arsenal initial. Les instruments stratégiques et opérationnels comprennent l'ensemble des documents listés ci-dessous qui traduisent l'importance qu'accorde le pays à l'action pour le climat, à l'utilisation durable des ressources environnementales et aux processus de réduction des inégalités sociales et économiques en vue de la croissance économique et du développement durable.

¹⁴ SEforALL & African Development Bank (2017), *Green mini grid market development programme - Mini grid market opportunity assessment: Democratic Republic of Congo*.

Tableau 2: Documents de politiques et stratégies clés pour la croissance verte en RDC

Intitulé du document	Description de la contribution à la croissance verte
Vision 2050	L'Étude nationale prospective pour une vision de développement jusqu'en 2035 puis actualisée à 2050 a traité des préoccupations liées aux changements climatiques dans la section portant sur la dynamique d'occupation spatiale. Le développement vert a été retenu parmi les options de la trajectoire de croissance à long terme.
Plan national stratégique de développement (PNSD, 2019-2023)	Document de référence de politique de développement dont le pilier 5 porte sur la Protection de l'environnement, la lutte contre les changements climatiques et le développement durable et équilibre.
Document de politique, stratégie et plan d'actions en matière de lutte contre les changements climatiques (PSPA-CC, 2016-2020)	Cette politique était structurée autour de quatre piliers, à savoir : (i) une économie résiliente aux changements climatiques ; (ii) l'appui aux efforts d'atténuation et d'adaptation ; (iii) la promotion des technologies innovantes ; et (iv) une stratégie de financement (notamment auprès du Fonds vert pour le climat).
Plan national de relance agricole (PNRA, 2020)	Il s'agit d'un programme volontariste du gouvernement de la RDC qui permet de faire l'agriculture de façon moderne à haut rendement pour l'ensemble des ménages agricoles du territoire national. Il vise, entre autres, à réduire la vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques en vue d'assurer une croissance verte.
CDN, 2021	La CDN définit les options de résilience climatique dans les secteurs prioritaires de l'énergie, de l'eau, des transports, de la santé, de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la forêt, de la sylviculture et de la gestion des côtes et présente des opportunités pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Lette d'intention de l'Initiative pour les forêts de l'Afrique centrale (CAFI) de la RDC (2021)	Le partenariat de la RDC avec CAFI a pour objectif d'arrêter et d'inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2031, tout en assurant un développement durable et en faisant la promotion d'une transformation rurale inclusive, en accord avec la CDN révisée de la RDC, l'Accord de Paris sur le climat, ainsi que la Déclaration des Dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres du 02 novembre 2021.
Plan national d'adaptation aux changements climatiques (2022-2026)	Ce plan permet de réduire la vulnérabilité de la RDC aux incidences des changements climatiques, en renforçant sa capacité d'adaptation et sa résilience, et de faciliter l'intégration, de manière cohérente, l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, programmes et travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et stratégies de planification du développement, dans tous les secteurs concernés et à différents niveaux.

Sources : Documents officiels de la RDC.

L'indice de croissance verte (ICV) n'est pas calculé pour la RDC à cause des données partielles, mais des efforts sont en cours pour mettre en évidence les performances du pays. La RDC n'est pas classée dans l'indice de croissance verte à cause de certaines variables partielles. Toutefois, elle occupe le 14e rang africain en termes de protection du capital naturel, et le 10e rang en Afrique en matière de réduction des émissions des GES¹⁵. Sa croissance économique est la plus forte dans la région Afrique centrale entre 2014 et 2022 avec une performance de 8,5% en 2022. Par rapport à certains pays de la région centre de la

Banque et selon les trois composantes de l'ICV ci-dessous (figure 3.1a), la RDC présente un niveau élevé de vulnérabilité aux changements climatiques avec un sous-indice de 59,0, une préparation très faible à ces changements avec un sous-indice de 17,8, ainsi qu'une très faible résilience climatique avec un sous-indice de 12,6.

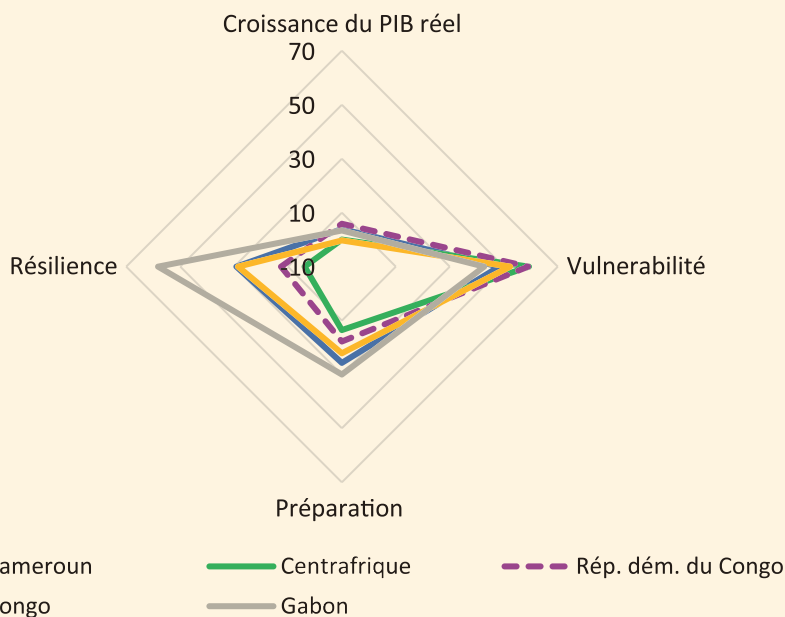
Si l'évaluation de l'ICV de la RDC n'a pas encore été faite, certains des paramètres qui le constituent indiquent les priorités en termes de croissance verte du pays. Ainsi, les efforts ont porté principalement sur la ré-

¹⁵ <https://ggi-simtool-demo.herokuapp.com/SimulationDashBoard/country-profile>

duction des émissions de gaz à effet de serre « GE » (15%), l'utilisation durable des terres (SL) (11%) et la protection des écosystèmes et de la biodiversité (BE) (11%). La préservation de la qualité de l'environnement (EQ) l'inclusion sociale en termes d'équité genre « GB », l'uti-

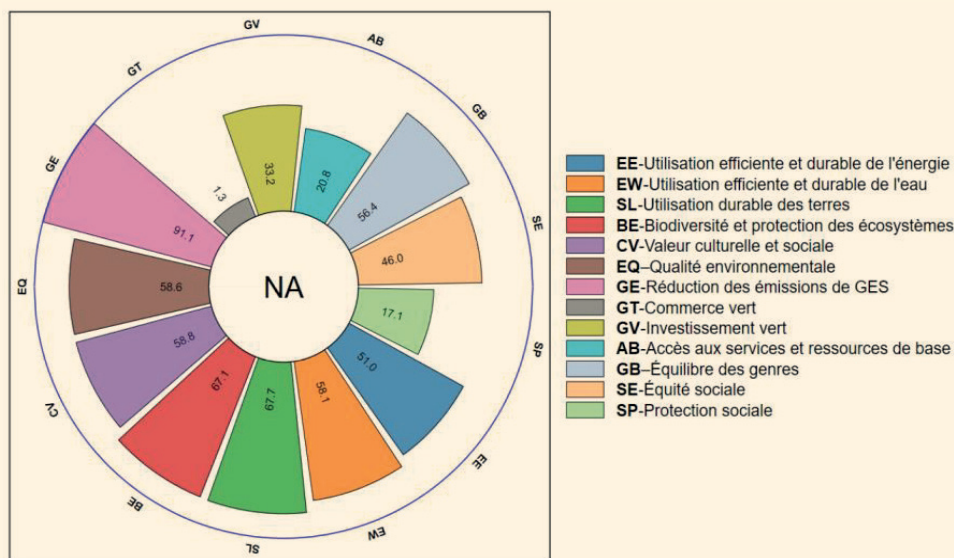
lisation efficace et durable de l'eau (EW) et la prise en compte de la dimension culturelle et de la valeur sociale (CV) dans le développement prennent le relais (avec chacun 9%). (Voir figure 3.1.b)

Figure 3.1a : Situation de la croissance économique et des critères de vulnérabilité, de préparation et de résilience climatique de certains pays d'Afrique centrale.



Source : Données de African Economic Outlook 2022..

Figure 3.1b : Composantes de l'ICV de la RDC



Source : Données de African Economic Outlook 2022.

Pour que la RDC puisse réaliser ses ambitions en matière de croissance verte et d'action pour le climat, elle devra fortement mobiliser le secteur privé en plus de ses ressources propres. La satisfaction des besoins en matière de croissance verte et d'action pour le climat nécessitera des investissements importants. Par exemple, les coûts d'adaptation pourraient être équivalents à une perte annuelle entre 1,5 et 3,0% du PIB en Afrique à l'horizon de 2030. Selon le rapport 2022 de l'Initiative de la Politique climatique, la RDC figure parmi les pays qui « ont les besoins les plus élevés en pourcentage de leur PIB, tous supérieurs à 80 %. Il s'agit d'un chiffre inquiétant car il implique que les ressources nationales ne suffisent pas pour totalement financer les efforts climatiques nationaux, et un soutien extérieur important est nécessaire. Bien que la République démocratique du Congo envisage d'utiliser 10 % de son PIB pour financer des projets climatiques, elle estime que le financement climatique restant doit représenter environ 141 % de son PIB »¹⁶. Pour le cas de la RDC, l'inventaire des risques climatiques les plus courants dans la CDN a affecté un niveau de risque le plus élevé (échelle de 5/5) aux pluies diluviennes et à l'érosion côtière puis l'échelle de 3/5 aux inondations et à la crise caniculaire. Le projet d'adaptation intitulé « mise en place de systèmes d'alerte précoce des zones littorales (inondations, sécheresse, érosion des sols, glissements de terrain) » dans la CDN sera financé à hauteur de 290 millions d'USD (0,22% du PIB). Mais en décembre 2022, la ville de Kinshasa avait subi des inondations après une pluie torrentielle, engendrant plus de 169 décès. Puis les 2 et 4 mai 2023, plus de 400 personnes ont perdu la vie et disparu des suites d'inondations, de coulées de boue ou de glissements de terrain de Kalehe, dans la province du Sud-Kivu, aux abords des collines et des montagnes surplombant le Lac Kivu. Au regard de cette actualité, les évaluations de l'adaptation aux effets des inondations et des sécheresses en RDC devront être initiées et finalisées pour une mise en œuvre effective.

Les documents stratégiques de la RDC en matière de croissance verte reconnaissent que le secteur privé doit jouer un rôle important en catalysant les ressources abondantes, abordables et longues vers des secteurs et des domaines qui sont actuellement sous-financés. Le Plan national d'adaptation aux changements climatiques

(2022-2026) souligne l'importance du secteur privé en plus du secteur public dans la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement durable et prévoit de développer des partenariats public-privé pour mobiliser les financements privés. La CDN révisée en 2021 précise que la mobilisation des financements devra se faire auprès du secteur public et du secteur privé tant national qu'international pour répondre aux besoins de financement annuels jusqu'en 2030. Pour ce faire, « un cadre de financement et d'investissement pour la CDN devrait être élaboré, ainsi qu'une stratégie visant à rationaliser l'accès aux fonds publics tout en mobilisant les investissements du secteur privé. Ce cadre de financement devrait faciliter un accès efficace aux fonds climatiques internationaux, y compris le programme de financements climatiques verts »¹⁷.

3.2 Flux, besoins et gaps de financement du secteur privé pour la croissance verte et l'action pour le climat en RDC

3.2.1 Flux de financements actuels

Les documents stratégiques de la RDC relatifs à la croissance verte reconnaissent que le secteur privé doit jouer un rôle important en catalysant les ressources abondantes, abordables et durables vers des secteurs et domaines actuellement sous-financés. Le Plan national d'adaptation aux changements climatiques (2022-2026) souligne l'importance du secteur privé et du secteur public dans la mobilisation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement durable et prévoit le développement de partenariats public-privé pour mobiliser des financements privés.

La CDN révisée en 2021 précise que la mobilisation des financements devra se faire auprès du secteur public et du secteur privé tant national qu'international pour répondre aux besoins annuels de financement jusqu'en 2030. Pour ce faire, « un cadre de financement et d'investissement pour la CDN devrait être élaboré, ainsi qu'une stratégie visant à rationaliser l'accès aux fonds publics tout en mobilisant les investissements du secteur privé. Ce cadre de financement devrait faciliter un accès efficace aux fonds climatiques internationaux, y compris le programme de fi-

¹⁶ Climate Policy Initiative (2022). *The State of Climate Finance in Africa: Climate Finance Needs of African Countries*, June 2022, page 7.

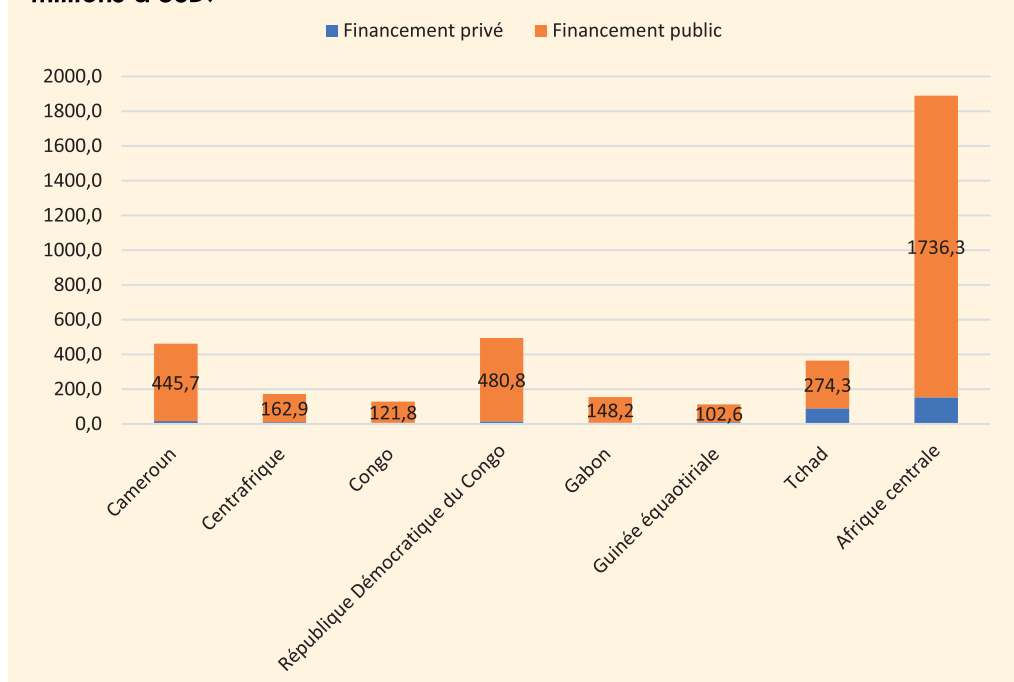
¹⁷ Ministère de l'Environnement et Développement durable (2021). *Contribution déterminée au niveau national (CDN, 2021)*, Kinshasa, page 22.

ancement climatique vert »¹⁸.

Selon les données de la Climate Policy Initiative (2022), la plus grande partie des flux de financement climatique de la RDC sont de source publique à hauteur de 97%, tandis que les financements privés ne représentent que 3%. Sur la période 2019/2020, les financements publics mobilisés en moyenne par le gouvernement de la RDC se sont élevés à 480,8 millions d'USD alors que les finance-

ments du secteur privé n'ont représenté que 14,3 millions d'USD, soit 3% du total des flux de financement climatique dans le pays pour cette période. Dans la région Afrique centrale, la RDC a mobilisé 9% du total des financements privés et 28% du total des financements publics, soit une moyenne de 26% du total des financements mobilisés dans la région Afrique centrale. Pour la même période, le besoin annuel de financement climatique de la RDC s'élève à 5,999 milliards d'USD.

Figure 3.2a : Financements publics et privés par pays de l'Afrique centrale, en millions d'USD.



Source : CPI, 2022 data

La plupart des flux financiers du secteur privé de la RDC ont des affectations mixtes, mais les flux financiers du secteur public sont fortement dirigés vers plusieurs secteurs économiques. Selon les données de la Climate Policy Initiative de 2022, les ressources financières mobilisées par la RDC dans le cadre climatique ont été affectées dans les secteurs transversaux (51%), les infrastructures et constructions (24%) et l'agriculture (13%). Ce financement global a profité aux actions d'adaptation (66%), à l'atténuation (25%) et aux actions à objectifs d'adaptation et d'atténuation (9%). En somme, la faible proportion de fonds alloués à l'atténuation fait que les questions sérieuses liées aux gaz à effet de serre, à la pollution et à la gestion des déchets retiennent moins l'attention. La gestion de la couverture forestière, des tourbières tropicales, des mangroves et de l'économie bleu est

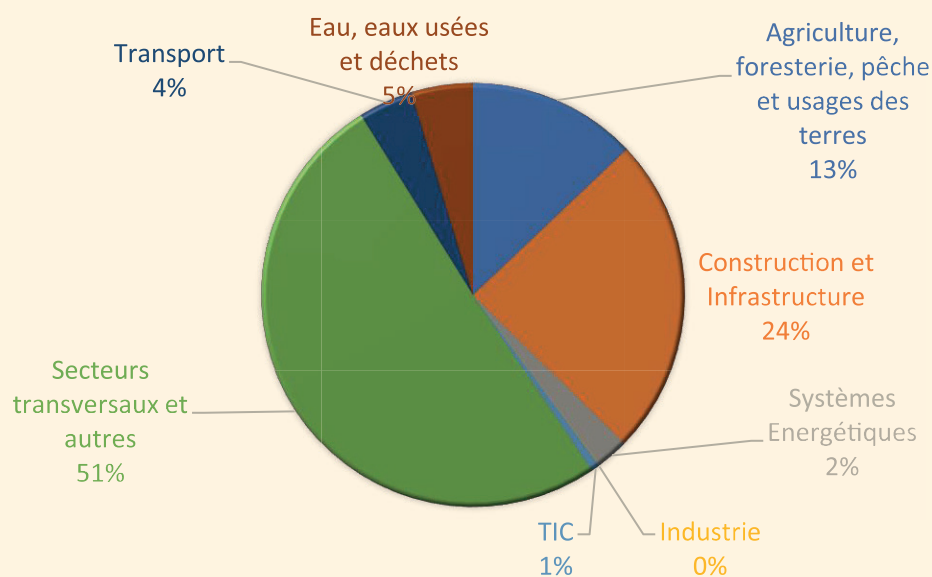
pourtant une préoccupation à examiner de près dans le cas particulier de la RDC.

3.2.2 Besoins et gaps de financement du secteur privé pour la croissance verte de la RDC

Selon la CDN révisée de la RDC, la prise en charge des coûts d'adaptation et d'atténuation décrite dans ce document nécessitera 48,68 milliards d'USD entre 2021 et 2030, soit 4,868 milliards d'USD par an pendant la décennie. Le coût total est estimé à environ 25,6 milliards d'USD pour les 30 mesures d'atténuation identifiées de la CDN, et à plus de 23,08 milliards d'USD pour 52 priorités d'adaptation, ce qui représente un besoin de financement d'environ 48,68 milliards d'USD. Toutefois, les estimations récentes de la Banque africaine de développement calculent à

¹⁸ Ministère de l'Environnement et Développement durable (2021). Contribution déterminée au niveau national (CDN, 2021), Kinshasa, page 22.

Figure 3.2b : Consommation par secteur des financements reçus par la RDC, en %.



Source : CPI, 2022 data

5,5 milliards d'USD par an les gaps de financement qui sont nécessaires pour répondre aux ambitions de la RDC en matière de croissance verte d'ici 2030. En effet, la RDC aura besoin de 5,504 milliards d'USD (soit 3,6% du PIB) par an jusqu'en 2030 pour atteindre ses objectifs de lutte contre les changements climatiques. La contribution de tous les acteurs publics et privés est nécessaire pour atteindre les objectifs fixés.

Les simulations pour un accroissement des financements du secteur privé sont reparties de la façon suivante :

compte tenu des tendances récentes des flux de financements privés de l'action climatique à destination de la RDC, le secteur privé est censé y contribuer à hauteur de 25 à 100 % du gap de financement. Pour une contribution de 25 % qui représente un scénario prudent, le secteur privé devrait apporter une contribution financière de 1,365 milliard d'USD par an ; pour une contribution de 50 %, qui est un scénario modéré, le financement du secteur privé devrait monter à 2,745 milliards d'USD, soit une augmentation de 1,38 milliard d'USD par an par rapport au scénario initial; une contribution de 75 % à la réduction du déficit de financement climatique, qui est un scénario ambitieux, verrait le financement du secteur privé monter à 4,125 milliards d'USD, soit une augmentation de 2,759 millions d'USD par an par rapport au

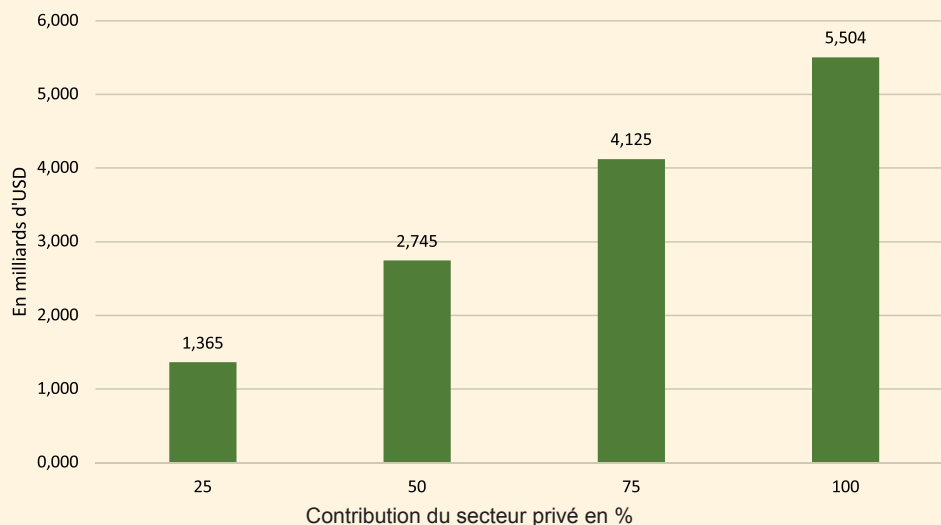
scénario initial. Une contribution de 100 % à la réduction du déficit de financement climatique, qui est un scénario extrême et difficile à réaliser, verrait le financement du secteur privé couvrir tout le gap des 5,504 milliards d'USD (voir figure 3.2.c).

3.2.3 Nouveaux mécanismes innovants de financement du secteur privé en faveur de la croissance verte et de l'action pour le climat

Des instruments nouveaux et innovants de financement du secteur privé en faveur de la croissance verte et du climat sont en cours en RDC, mais leur usage est contraignant.

L'insuffisance de la mobilisation de financements privés en faveur de la croissance verte et de l'action pour le climat est une réalité à laquelle fait face la RDC qui, toutefois, est en train de voir l'émergence de mécanismes innovants contribuant à l'augmentation des financements privés disponibles. Certains de ces mécanismes utilisés pour générer des financements destinés à la croissance verte et à l'action pour le climat en RDC sont résumés dans le tableau 3 ci-dessous (voir les PEA 2023 pour les définitions de ces instruments).

Figure 3.2c : Simulation de la contribution du secteur privé aux besoins résiduels de financement de l'action climatique de la RDC (en milliards d'USD)



La RDC doit relever le défi de la mobilisation des capacités pour accéder à plusieurs sources de financement. La Banque africaine de développement (BAD) a lancé, en juin 2021, un programme de formation sur l'élaboration de projets d'énergie durable afin de permettre aux opérateurs économiques et aux gouvernements africains d'accéder aux financements du Fonds Vert pour le Climat (FVC). Doté d'un budget de 10,2 milliards d'USD, le FVC a pour objectif de financer la lutte contre les changements climatiques dans des pays en développement comme la RDC. La RDC a obtenu du FVC des ressources préparatoires pour élaborer le programme pays, en lien avec son cadre de contribution déterminée au niveau national.

3.3 Opportunités et obstacles à la mobilisation du financement par le secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique

3.3.1 Opportunités de financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte en RDC

Plusieurs opportunités de financement du secteur privé pour le climat et la croissance verte existent dans le monde et en RDC. Ces opportunités touchent beaucoup des secteurs économiques, notamment : i) l'agriculture durable où la RDC dispose d'une superficie cultivable estimée à 80 millions d'hectares de terres arables et 4 millions

de terres irrigables, dont moins de 10 millions d'hectares sont exploités. La mise en œuvre des projets et programmes de développement comme le Programme de transformation de l'agriculture (PTA) est un atout indéniable ; ii) les enjeux de protection de sa riche biodiversité. L'implication de la RDC dans l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale transcende les aspects de pure conservation, car la protection de la biodiversité va de pair avec la poursuite de la sécurité alimentaire, la lutte contre les changements climatiques et l'instauration d'une politique sociale équitable et inclusive ; iii) les infrastructures de connectivité de qualité. Le réseau routier de la RDC est long de 152.000 km, dont 58.129 km des routes nationales et provinciales, 7.400 km des voiries urbaines. Le Plan Directeur National Intégré des Transport et son Programme prioritaire 2021-2025 soutiennent l'implication du secteur privé pour combler le gap en infrastructures de qualité et assurer la connectivité du pays ; iv) Les énergies et technologiques propres. La RDC regorge de potentialités et ressources énergétiques prouvées, abondantes et variées dans l'énergie hydroélectrique, solaire, éolienne et géothermale. Le pays est à la recherche des investisseurs privés capables de financer les différents projets disponibles ; v) les atouts de l'exploitation des minerais stratégiques. Avec l'appui de l'ITIE, la RDC est concernée dans la transition énergétique mondiale grâce aux minerais de cobalt, de lithium et de cuivre dont l'exploitation nécessite des ressources du secteur privé.

Tableau 3: Instruments innovants utilisés pour mobiliser les financements du secteur privé en RDC

Type d'instruments	Finance verte et durable (par ex. obligations durables, prêts/obligations liés à la durabilité, obligations sociales)	Instruments de financement mixtes, par exemple garanties de première perte	Capital-investissement et capital-risque	Marchés du carbone
Résultats actuels	Ces obligations ne sont pas encore utilisées en RDC. Mais le ministère des Finances est en train de travailler sur cette problématique. La BAD a accordé un don de 1 million d'UC de la FAT pillar III à la RDC pour développer ce type d'instruments afin d'élargir les différentes options de financement durable et mobiliser des fonds du secteur privé.	En 2022, la RDC a bénéficié d'un financement mixte pour la santé issu part du Mécanisme de financement mondial (GFF) qui appuie actuellement le plan national de la RDC avec un financement total de 60 millions d'USD relié à un financement de 340 millions d'USD de l'Association internationale de développement (IDA) du Groupe de la Banque mondiale. CleanStart collaborera avec les institutions financières (institutions de microfinance, bailleurs de fonds intermédiaires, Coopérative d'épargne et de crédits, etc.) pour soutenir la création de nouveaux produits de prêt à l'énergie propre destinés aux particuliers et aux MPME.	Le Fonds fiduciaire de l'Union européenne-Afrique pour les infrastructures Burundi-Rwanda-République démocratique du Congo Réhabilitation des centrales hydroélectriques de Ruzizi I et II. Coût total : Contribution du FFI : 3 millions d'euros. Tanzanie-Kenya-Ouganda Rwanda-Burundi-République démocratique du Congo, corridor de transport d'Afrique de l'Est Coût total : 146 millions d'euros Contribution du FFI : 17 millions d'euros	L'expérience du Fonds Mondial pour la Nature sur le marché carbone en RDC avait rapporté 1,3 millions d'USD (0,98 millions d'UC) à la province du Nord Kivu.
Obstacles contextuels à la transposition à plus grande échelle en RDC	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions du marché, - Stabilité politique - Opérationnalisation insuffisante de la réglementation et de la gouvernance - Faible taille des projets d'investissement - Insuffisance des capacités techniques 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de cadres de soutien propices à l'utilisation d'instruments de financement mixtes dans certains secteurs - Insuffisance de capacités techniques en matière de financement mixte, en particulier au niveau infranational 	<ul style="list-style-type: none"> - Des marchés financiers nationaux très peu développés qui limitent les sources d'investissement aux seuls investisseurs internationaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'intégrité des crédits provenant de quelques projets de la RDC a fait l'objet d'un examen minutieux, ce qui risque de ralentir le développement de nouveaux projets. - La demande de crédit carbone provient de sources internationales, la consommation locale, qui pourrait élargir le marché, étant très limitée.
Principaux facteurs favorisant une utilisation réussie de l'instrument	<ul style="list-style-type: none"> - Volume élevé de richesse nationale détenue par le secteur privé national qui pourrait être utilisé pour mobiliser des financements durables en monnaie nationale. - Présence d'une législation et de réformes stratégiques qui favorisent l'expansion de la finance durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement du gouvernement à financer l'action pour le climat à l'aide de fonds nationaux issus du secteur public - Présence de systèmes solides de gestion des finances publiques, par exemple pour suivre l'affectation des fonds publics et les dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence de cadres réglementaires encourageant l'innovation - Présence d'un marché de consommation profond pour les produits 	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la tarification du carbone au niveau mondial, qui constitue un signal de marché positif pour les investissements actuels dans la réduction des émissions de carbone - Le potentiel élevé de réduction et d'élimination des émissions en RDC. - Une solide expérience en Afrique en matière de développement de projets carbone, acquise principalement grâce à l'exécution de projets relevant du Mécanisme de développement propre (MDP) du Protocole de Kyoto.

Sources : Documents sur la RDC traités par le staff de la Banque.

3.3.2 Obstacles aux investissements du secteur privé en RDC

L'intervention du secteur privé dans le financement de l'action climatique en RDC rencontre des obstacles d'ordre général et d'ordre opérationnel. Sur le plan national, l'environnement des affaires fait face à des obstacles implicites qui ne favorisent pas encore l'éclosion d'un important financement privé des activités climatiques. Les faibles financements qui existent sont épars dans le pays. En effet, ces obstacles s'expliquent par la coexistence des formes d'économie de subsistance, de rente des industries minières et de l'économie informelle, puis la vulnérabilité multidimensionnelle. Le défi infrastructurel et l'existence des fragilités diverses relatives aux capacités humaines et institutionnelles de la RDC et la per-

sistance de l'insécurité aux frontières constituent des obstacles majeurs qui conduisent à la croissance non inclusive, à la corruption et à une forte exposition aux changements climatiques. Sur le plan opérationnel, la RDC a l'avantage de considérer le changement climatique comme une question de développement mais le problème d'actualisation de politiques et de cadres réglementaires portant sur la croissance verte et les changements climatiques est réel ainsi que celui de la faible mise en œuvre des politiques existantes. L'insuffisance des ressources budgétaires nationales allouées à l'action climatique afin de mobiliser des ressources privées est un autre obstacle. La connaissance limitée des sources de financement de l'action climatique et l'engagement limité des parties prenantes, notamment dans le secteur privé est une préoccupation qui per-

siste. La faible capacité des ministères, autres institutions à se conformer aux exigences, aux normes et aux procédures imposées par les sources de financement, à élaborer des projets fiables et à absorber les fonds par le biais de processus bureaucratiques mériterait des actions de renforcement de capacités. L'inexistence d'une architecture structurée de financement des questions climatiques, soutenue par des projets viables ou bancables est un obstacle pour la RDC. Il en est de même d'une stratégie d'attraction des investissements du secteur privé peu sensibles au changement climatique.

3.3.3 Voies de mobilisation de financements par le secteur privé pour la croissance verte et l'action climatique en RDC

Pour surmonter les obstacles au financement privé pour la croissance verte et l'action climatique, la RDC explore plusieurs options disponibles, notamment : i) la poursuite des réformes administratives et de renforcement d'un environnement réglementaire favorable. La RDC travaille pour bénéficier du nouveau Fonds fiduciaire de résilience et durabilité du FMI après avoir obtenu des ressources régionales de la Banque

pour le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et la mobilisation de la finance climatique en vue de la prévention et la gestion des risques climatiques ; ii) la création des mécanismes financiers spécifiques pour renforcer les ressources domestiques comme la bourse de valeur qui pourra traiter des obligations climatiques ou de la Banque nationale de développement pour mobiliser les investisseurs institutionnels ; iii) la promotion de partenariats public-privé (PPP). La Banque appuie la RDC dans la sélection des projets structurants ainsi que la prise en compte des aspects de changements climatiques ; iv) le renforcement du rôle des Banques multilatérales de développement (BMD) et des Institutions financières de développement (IFD). La RDC compte sur ces institutions de financement pour une meilleure mobilisation des investissements dans la croissance verte et l'action pour le climat ; v) l'utilisation des ressources du secteur minier comme un effet de levier pour mobiliser et booster les investissements du secteur privé. L'initiative de l'exploitation « des minerais stratégiques » comme le cobalt et le lithium pour la fabrication des batteries des véhicules électriques est une opportunité.

IV. LE CAPITAL NATUREL AU SERVICE DU FINANCEMENT DE L'ACTION POUR LE CLIMAT ET DE LA CROISSANCE VERTE

4.1 Évolution du capital naturel

La RDC recèle, en termes de biodiversité faunique, d'une énorme richesse. On compte presque 352 espèces de reptiles, 168 espèces de batraciens ; 1 086 espèces d'oiseaux, 421 espèces de mammifères, 1 596 espèces d'invertébrés aquatiques dont 1 423 d'eau douce et 183 marines, 544 espèces d'invertébrés terrestres et 1 606 espèces de vertébrés aquatiques. La biodiversité de la RDC est la plus importante d'Afrique, mais 190 espèces sont classées comme étant en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables sur la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la préservation de la nature (UICN). Les éléphants et les gorilles de montagne font partie des espèces menacées.

La forêt tropicale de la RDC s'étend sur plus de 1,55 million de km² et représente plus de la moitié des ressources forestières de l'Afrique, ce qui en fait une source potentielle de revenus, qui pourraient s'élever à 900 millions de dollars d'ici à 2030, indique le rapport du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE 2011)¹⁹.

La RDC détient la plus importante main d'œuvre d'exploitation minière artisanale au monde, estimée à deux millions de personnes, mais le manque de contrôle de ce secteur a contribué à la dégradation des terres et à la pollution. Les réserves minérales inexploitées de la RDC (estimées à 24 000 milliards de dollars) ont une importance stratégique pour l'économie mondiale.

Avec la moitié des forêts et des ressources en eau de l'Afrique, ainsi que d'énormes

réserves minérales estimées à 24 000 milliards de dollars, la République démocratique du Congo (RDC) pourrait devenir une locomotive pour le développement africain, à condition que les différentes menaces pesant sur ses ressources naturelles soient rapidement jugulées, estime le même rapport du PNUE, 2011.

Toutes ces informations indiquent un potentiel inestimable de développement de l'écotourisme en RDC. Le pays a près de 1 156 sites splendides et est drainé par le majestueux fleuve Congo qui est parsemé de nombreux affluents, avec des escarpements et de nombreuses chutes d'eau, une façade atlantique (+ 40 km) et des lacs. Le potentiel touristique est important et diversifié en raison de sa biodiversité, de la prédominance des reliefs (volcans) et de sa variété climatique, sans oublier la diversité ethnique et culturelle de sa population qui regroupe plus de 400 ethnies. Le gouvernement avait adopté la loi n° 18-018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme et met actuellement en œuvre la politique nationale de tourisme adoptée en mai 2020.

La République démocratique du Congo (RDC) est le plus grand pays d'Afrique subsaharienne et possède des ressources naturelles exceptionnelles. On peut citer notamment des gisements de minerais (cobalt, cuivre, lithium, etc.), un potentiel hydroélectrique considérable, des forêts, des tourbières tropicales, des mangroves, de vastes terres arables et étendues d'eaux douces, etc. Elle occupe le cinquième rang mondial pour sa riche et formidable biodiversité, abrite la deuxième plus grande forêt tropicale du monde (10%) et

¹⁹ PNUE (2011). « L'économie verte, une opportunité pour la RDC riche en ressources ». <https://news.un.org/fr/story/2011/10/229722>

contrôle 67% des eaux du Bassin du Congo. Ce capital naturel peut être décomposé en trois groupes : a) le capital renouvelable, composé du bois des forêts, des bois non ligneux, des mangroves, des pêcheries, des zones protégées, des terres cultivées et des pâturages ; b) les actifs non renouvelables, répartis entre le pétrole, le gaz naturel, le charbon et les minerais. En outre, c) les formes non mesurées de richesse naturelle, telles que le potentiel d'énergie renouvelable provenant des ressources solaires, éoliennes et hydroélectriques, les paysages et les ressources marines, sont également examinées, mais sous un angle qualitatif²⁰. Les données pour (a) et (b) proviennent de la Banque mondiale et portent sur la période 1995-2018. Les résultats pour les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEMAC) à l'exception de la Guinée équatoriale pour laquelle des données ne sont pas disponibles, sont résumés dans le tableau 1 qui comporte une section spéciale pour la RDC.

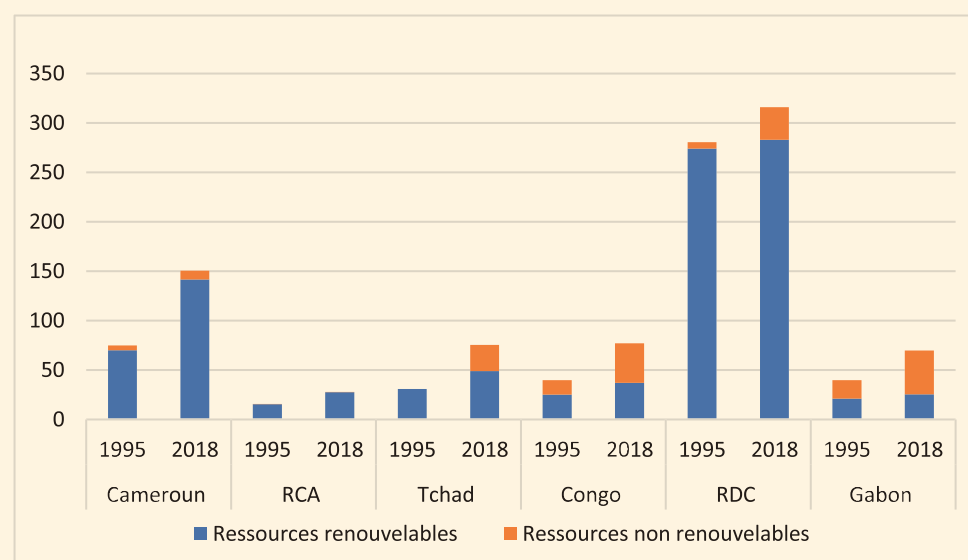
a. La RDC est le pays d'Afrique centrale le mieux pourvu en capital naturel, comme le montre la figure 4.1. ci-dessous. Le pays domine tous les autres pays de la région Afrique centrale, que ce soit en 1995 ou en 2018 avec des montants frôlant respectivement 280,7 milliards et 316,1 milliards d'USD. Cependant, la RDC vient après le Gabon en termes de ratio

par tête. Toutefois, la qualité des données et les hypothèses qui sous-tendent les calculs méritent une attention particulière compte tenu des valeurs nulles relevées pour la République centrafricaine (RCA), qui dispose également d'immenses ressources minières et forestière.

b. Le capital naturel de la RDC a augmenté de plus de 12,6% en valeur par simple comparaison entre les années extrêmes 1995 et 2018, ce qui est largement au-dessus de l'ensemble de l'Afrique qui a connu une croissance de 6% grâce à une très forte augmentation de la valeur des mangroves (268%). Pour la RDC, il s'agit plutôt de la valorisation des bois de forêt de 49,5% dans la catégorie des ressources renouvelables et la valorisation des minerais de 991,6% dans la catégorie des ressources non renouvelables. Car les minerais portent la croissance économique de la RDC tout en étant des ressources non renouvelables. L'enjeu de la croissance verte se pose avec acuité et oblige une coordination, une concertation effective autour des autorités congolaises de tous les acteurs de développement de la RDC, principalement les miniers et le secteur privé.

c. Toutefois, en termes de valeur du capital naturel par habitant, on note une chute de plus de 44,3%, contre 41% en Afrique, essentiellement due au doublement démo-

Figure 4.1a : Capital naturel en Afrique centrale sur les périodes 1995 et 2018 (en milliards).



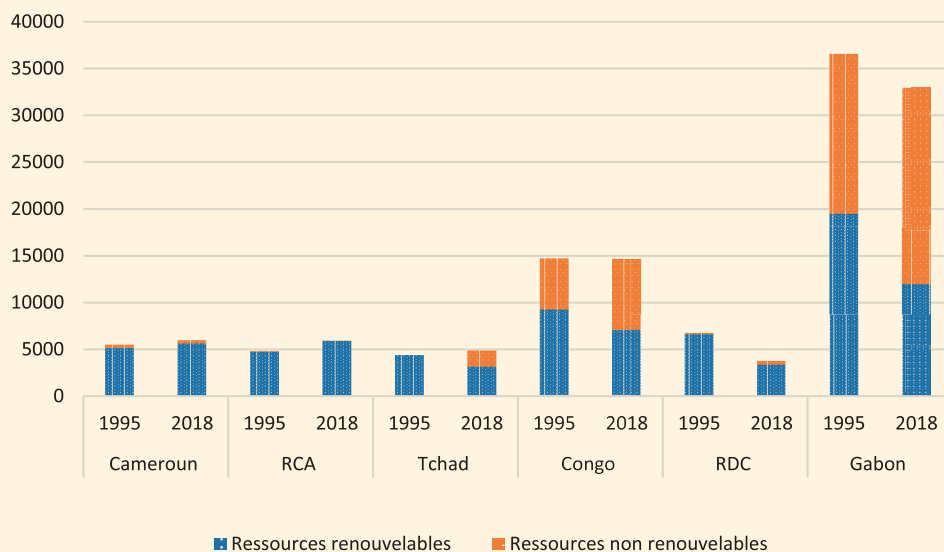
Source : Banque mondiale (2021)

²⁰ Les données de la Banque mondiale sont accessibles à l'adresse suivante Explore data (worldbank.org). L'étude couvre 146 pays. Elle exclut ceux pour lesquels on ne dispose pas de données, principalement les petits États insulaires. En Afrique, Djibouti est le seul pays exclu de la liste.

graphique car la croissance de la population congolaise sur la même période a été de 102%. Une forte baisse est enregistrée au niveau des produits de l'élevage avec les pâturages (-79,0%), ce qui s'explique par l'éviction des activités pastorales au détriment des activités commerciales et minières. Les ressources minières s'étant appréciées de 439,8%.

d. L'économie congolaise se sert de sa puissance minérale pour demeurer toujours résiliente et en hausse malgré les crises économiques ou financières. L'exploitation de plusieurs minéraux tels que le cuivre, le cobalt, le coltan, le diamant, l'or, etc. aide à améliorer le niveau de vie du congolais moyen. La valeur des ressources non renou-

Figure 4.1a : Capital naturel en Afrique centrale sur les périodes 1995 et 2018 (en milliards).



Source : Banque mondiale (2021)

velables s'est élevée de 160,8 USD par tête en 1995 pour atteindre 394,3 USD par tête en 2018, ce qui est encore très loin de la moyenne de l'Afrique qui est de 1 084 USD par tête en 2018. Cependant, du côté des ressources renouvelables, les activités ont baissé le revenu par tête de presque la moitié, en chutant de 6590,0 USD par tête en 1995 jusqu'à 3365,5 USD par tête en 2018.

4.2 Possibilités de renforcer la contribution du capital naturel en RDC

4.2.1 Ressources non renouvelables

La RDC possède plusieurs types de minerais pour soutenir son développement économique et durable. Au regard de ses richesses minières, la RDC est qualifiée de « scandale géologique » tant elles sont importantes et diverses, notamment dans le cas des gisements minéraux (cuivre, cobalt, coltan, or, diamants, étain, zinc, cassitérite, wolframite, etc.) et des combustibles fossiles (charbon

minéral, pétrole, gaz, etc.). Le secteur minier génère 24% des recettes totales et représente 99% des exportations de la RDC en 2022. La RDC est le premier producteur mondial de minerais de cobalt avec 145 000 tonnes sur les 198 000 produites dans le monde en 2022, puis de coltan avec une production de 670 tonnes sur les 1 700 tonnes produites à travers le monde au cours de la même année. En dehors de ces deux minerais, la RDC est le 3ème producteur mondial du cuivre grâce à une production record de 2,36 millions de tonnes en 2022 sur une production mondiale de 22 millions de tonnes dont le leadership revient au Chili. Au premier semestre 2022, la reprise des activités de la MIBA a permis à la production industrielle de diamant (2 201 454,16 carats) de quasiment égaler la production artisanale (2 376 116,52 carats) sur une production totale de 4 581 679,13 carats), la différence étant la production semi-industrielle. Le problème que pose ces richesses naturelles de la RDC est la faible transformation de ces minerais sur place et leur exportation à l'état brut. L'initiative de l'industrialisation des chaînes de valeur mi-

Tableau 4: Évolution du capital naturel de la RDC entre 1995-2018

Capital naturel	Millions USD 2018			Per capita USD 2018		
	1995	2018	%	1995	2018	%
Capital renouvelables	273 985,8	282 931,6	3,3%	6590,0	3365,5	-48,9%
Forêts, bois	106 458,4	159 125,9	49,5%	2560,6	1892,8	-26,1%
Forêts, non ligneux	43 478,6	51 093,4	17,5%	1045,8	607,8	-41,9%
Mangroves	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
Pêches	63,9	29,7	-53,6%	1,5	0,4	-77,0%
Aires protégées	14 440,1	8 301,8	-42,5%	347,3	98,8	-71,6%
Terres agricoles	109 544,7	64 380,8	-41,2%	2634,8	765,8	-70,9%
Terres cultivées	98 180,6	59 561,7	-39,3%	2361,5	708,5	-70,0%
Pâturages	11 364,1	4 819,1	-57,6%	273,3	57,3	-79,0%
Capital non renouvelables	6 686,7	33 144,8	395,7%	160,8	394,3	145,1%
Pétrole	4 107,2	4 984,1	21,4%	98,8	59,3	-40,0%
Gaz naturel	0,0	3,0	-	0,0	0,0	-
Charbon	0,0	0,0	-	0,0	0,0	-
Métaux et minéraux	2 579,5	28 157,7	991,6%	62,0	334,9	439,8%
Capital naturel total	280 672,5	316 076,4	12,6%	6750,8	3759,8	-44,3%

Source : Banque mondiale 2021.

nière et le marché des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables en Afrique au travers du cobalt et du lithium est fortement encourageante depuis son lancement en novembre 2021.

Dans le cas des combustibles fossiles, la RDC possède également du charbon minéral de faible pouvoir calorifique et sans grande exploitation actuellement. En effet, les réserves connues de charbon en RDC sont estimées à 720 millions de tonnes desquelles 88 millions sont réellement récupérables. Le charbon congolais est toutefois caractérisé par un faible pouvoir calorifique qui justifie la chute de sa production au point d'être marginale. La demande est presque au point mort pour servir une RDC décarbonisée, même s'il existe quelques entreprises minières installées dans le Katanga qui en utilisent pour leurs propres besoins, et souvent en important du Zimbabwe ou de l'Afrique du Sud. Dans son mix énergétique, le pays ne dispose pas de centrale électrique à charbon.

De plus, la RDC dispose de ressources de pétrole et de gaz naturel dont l'exploitation pour son plan de développement a potentiellement des effets négatifs sur l'environnement et pourrait contribuer aux chan-

gements climatiques. Le potentiel pétrolier du pays est estimé à 22 milliards de barils en offshore et onshore, une quantité qui « placerait la RDC au deuxième rang des pays les plus riches en pétrole en Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria (36,2 milliards de barils). La production de la RDC s'est établie à 8,430 millions de barils de pétrole au cours de l'année 2022 contre 8,355 millions de barils en 2021. Cette performance intervient à un moment où le gouvernement avait décidé de vendre aux enchères 30 blocs de pétrole et de gaz dès juillet 2022, dans l'espoir de stimuler la production de gaz naturel et de pétrole et de générer davantage de recettes pour le trésor public. Cela étant, la perspective de développement de ces blocs pourrait amener l'État à revoir ses prévisions économiques compte tenu des revenus attendus et surtout de ses engagements en faveur de la lutte contre les changements climatiques. Les oppositions de certaines organisations comme Greenpeace sur les impacts que les recherches ou l'exploitation de ces blocs pourraient avoir sur la biodiversité forestière et lagunaire les environnant. L'article 42 du Code minier de 2018 de la RDC rend obligatoire, pour le détenteur d'un permis de recherche, la réalisation d'un plan d'atténuation et de réhabilitation (PAR) de l'environnement et d'une étude d'impact environnemental et social (EIES), ainsi

que d'un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) avant de pouvoir introduire une demande de permis d'exploitation (production). La superposition des usages des titres miniers, pétroliers ou gaziers, fonciers et agricoles est un grand risque encouru dans cette situation si la coordination des investissements entre les différents ministères concernés est faible. Pour ce faire, la mise en place d'un comité technique multisectoriel veillant à la certification des non-conflits entre titres avant toute délivrance d'un titre quelconque est une mesure salvatrice, surtout lorsqu'elle touche au cadre de vie des populations autochtones. La mise en place de ce comité se justifie par la révision des titres forestiers en vigueur et la publication régulière des contrats pétroliers.

4.2.2 Ressources renouvelables

Les ressources forestières tropicales et les dotations en terre arable sont importantes en RDC. En effet, ces ressources s'étalent sur les 2/3 (70%) du bloc forestier du Bassin du Congo, l'un des plus importants massifs tropicaux du monde et le deuxième après la forêt amazonienne. En revanche, les forêts du bassin du Congo stockent par hectare et par an, plus de CO₂ que l'Amazonie, soit près de 1,5 milliard de tonnes de CO₂ de l'atmosphère chaque année ; ce qui représente 4 % des émissions mondiales. Or, le marché du crédit carbone dit volontaire s'est valorisé à 300 millions d'USD en 2019 mais pourrait valoir 10 milliards d'USD en 2030 selon Tony Blair Institute for Global Change (2021). Par ailleurs, pour éviter notamment la déforestation, l'agriculture intelligente face au climat est la seule option qui s'offre. L'État n'a qu'à offrir des incitations allant dans ce sens, lesquelles doivent aller également dans le sens du développement de l'agro-industrie/agro-alimentaire car les dotations en terre arables sont de près de 80 millions d'hectares de terres arables (10% seulement cultivées) et 4 millions de terres irrigables, dont 1% seulement cultivées.

Située au cœur de l'Afrique et à cheval de l'équateur, la République démocratique du Congo est l'un des pays les plus arrosés du continent africain. Elle enregistre une forte pluviométrie (1.200 mm/an en moyenne), compte un réseau hydrographique particulièrement dense et dispose de 52 % des réserves d'eaux douces de l'Afrique. L'utilisation de l'eau en RDC est caractérisée par la prépondérance

de la consommation domestique de l'eau, représentant environ 52% du prélèvement total. Ceci contraste avec la plupart des pays africains, où l'eau est destinée prioritairement à un usage agricole. Étant donné la dépendance à l'agriculture pluviale et la faible importance de l'irrigation, le secteur agricole compte pour 32% du prélèvement en eau, suivi par l'industrie qui compte pour 16%. La production hydro-électrique, la pêche et la navigation ne sont généralement pas incluses dans la comptabilisation de l'utilisation d'eau en raison d'une abstraction physique minime. Néanmoins, les besoins pour ces trois secteurs devraient être pris en considération étant donnée : (i) la dépendance de la RDC à l'énergie hydraulique pour ses besoins en électricité ainsi que son immense potentiel inexploité de production, (ii) l'importance de la pêche pour les moyens de subsistance et comme sources de protéines pour l'alimentation de la population et (iii) le rôle crucial de la navigation fluviale comme moyen de transport.

La RDC regorge également de plusieurs ressources naturelles renouvelables. Elles sont abondantes et variées, non encore totalement inventoriées dans le bassin du Congo, l'un des plus grands puits de carbone. La RDC possède une riche biodiversité : sa forêt primaire représente 60% des forêts du Bassin du Congo qui s'étend sur six pays et est la deuxième plus vaste forêt tropicale de la planète. A cet énorme massif forestier s'ajoutent les tourbières qui couvrent 101.000 Km² de territoire national ainsi que les ressources en eaux douces qui sont abondantes, représentant 67% des ressources en eaux du bassin du Congo. De ce fait, le capital naturel exceptionnel de la RDC devrait être mis à contribution pour mobiliser les financements climatiques à travers le marché carbone, les fonds verts, etc. Les ressources renouvelables peuvent être reliées aux produits énergétiques. Elles concernent notamment : le rayonnement solaire, le vent (éolien), la biomasse, le gaz naturel, le charbon et la géothermie et principalement l'hydroélectricité dont la puissance exploitable est estimée à plus de 100.000 MW dont 44.000 MW au seul site d'Inga. Dès lors, l'utilisation des sources d'énergies renouvelables semble être une solution adéquate car, c'est surtout l'usage des énergies fossiles qui renforce le phénomène d'effet de serre et donc le réchauffement de la planète. Encourager le développement de ces énergies, c'est parvenir à une indépendance énergétique qui ne peut être que positive à notre dévelop-

pement. En termes de mesures d'atténuation, la RDC a élaboré sa stratégie-cadre nationale REDD+ et celle de développement sobre en carbone. Aussi, la RDC compte mettre en œuvre une politique énergétique nationale visant spécifiquement les stratégies de cuisson propre (GPL, cuisinière électrique, etc.), tout en

y associant les préoccupations de l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique (bois-énergie, pétrole brut et hydroélectricité), de la promotion de l'efficacité énergétique, de l'amélioration des transports publics, et de la valorisation énergétique des déchets.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

5.1 Conclusion

La mobilisation des financements pour la croissance verte et l'action en faveur du climat en RDC en vue de répondre aux besoins estimés nécessitera que le secteur privé joue un rôle majeur pour soutenir les efforts en cours des autorités publiques et des partenaires au développement. Des mesures doivent être prises pour exploiter les possibilités d'investissement dans tous les secteurs à même de garantir la croissance verte, l'adaptation et l'atténuation des changements climatiques, mais également pour réduire les facteurs qui y font obstacles. Il s'agira notamment d'exploiter les nouveaux mécanismes de financement innovants du secteur privé tels que les partenariats publics et privés (PPP) en matière de croissance verte et d'action pour le climat.

La RDC étant un pays riche en ressources naturelles (premier producteur au monde du cobalt et troisième producteur de cuivre), le capital naturel joue également un rôle majeur dans le financement de l'action pour le climat. Le capital naturel renouvelable joue un rôle majeur en RDC. L'analyse repose sur des données collectées par la Banque mondiale pour les principales catégories d'actifs, mais elle ne traite pas toutes les formes de capital naturel. Des travaux sont nécessaires pour estimer la valeur des sources d'énergie renouvelables telles que le rayonnement du soleil, l'éolien (vent) et l'hydroélectricité, ainsi que celle de la biodiversité.

Au cours du dernier quart de siècle, le capital naturel n'a pas augmenté au même rythme que la population ; le niveau de cette richesse par habitant a donc diminué. Si l'on veut inverser cette tendance dans les années à venir, il faudra prendre des mesures pour empêcher la perte d'écosystèmes forestiers et de biodiversité, et profiter durablement des retombées engendrées par ces systèmes. Il est également possible d'en faire davantage pour exploiter les ressources énergétiques propres. L'importance de la question de la transition énergétique doit être domestiquée par les autorités de la RDC pour concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques efficaces. Le rôle des ressources non

renouvelables est beaucoup plus important ici que dans d'autres parties de l'Afrique, et il importera de les gérer avec soin au profit du pays dans son ensemble, conformément aux lignes directrices mentionnées.

Pour les activités agricoles au sens large (terres cultivées et les pâturages, l'élevage et la pêche), il est possible de générer davantage de biens et de services en termes de valeur en investissant dans de nouvelles technologies et en développant les chaînes de valeur. Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire de faire appel à des partenariats étrangers. En ce qui concerne les forêts, plusieurs mesures incitatives peuvent être mises en place pour réduire les pertes ou les dommages causés aux forêts et pour accroître l'efficacité avec laquelle le carbone peut être capturé. Ces mesures doivent être mises en œuvre avec détermination. En outre, l'accès aux mécanismes internationaux de commercialisation des crédits de carbone à des prix plus élevés augmentera sensiblement les rentes unitaires. En ce qui concerne la pêche, la RDC doit tirer avantage de ses eaux douces et de la côte océanique pour mettre fin à la pêche illécite, non déclarée et non réglementée et signer avec les flottes de pêche hauturière des accords d'accès qui empêchent la surexploitation des stocks sauvages tout en générant des revenus équitables pour les communautés locales. Pour ce qui est du tourisme, l'objectif devrait être d'augmenter le revenu total, en mettant l'accent sur l'écotourisme. L'Afrique centrale et notamment la RDC regorge des zones où ce type de tourisme pourrait être développé. On trouvera ci-dessous une série de recommandations destinées à différents groupes de parties prenantes, avec des indications quant à l'horizon de leur mise en œuvre : court [C], moyen [M] ou long [L].

5.2 Recommandations relatives aux performances et perspectives économiques de la RDC

5.2.1 Pour le gouvernement

[CT] Poursuivre l'exécution des réformes structurelles du programme économique en cours

ainsi que celles qui sont utiles à valoriser le capital naturel tout en assurant une croissance verte.

[CT] Mobiliser des ressources publiques et privées, tant intérieures qu'extérieures, en modernisant les régies financières, en dématérialisant les procédures de recouvrement des impôts et taxes et en assainissant le climat des investissements.

[MT] Exécuter la feuille de route des réformes sur le climat des investissements tout en mettant en œuvre la loi n°18/016 du 09 juillet 2018 relative au partenariat public-privé (PPP).

[LT] Accélérer le programme de transformation agricole, tout en renforçant les aspects de gouvernance/transparence et de capital humain par la formation qualifiante.

[LT] Accroître la mobilisation des financements climatiques tant domestiques (crédits carbone, etc.) qu'extérieurs (concessionnels et non-concessionnels, etc.).

5.2.2 Banques multilatérales de développement (BMD) et Institutions financières de développement (IFD)

[CT] Rechercher pour la RDC des financements à coût abordable afin de tirer profit de l'effet catalytique de mobilisation des ressources extérieures.

[CT] Soutenir le développement du secteur financier national avec la création de la banque de développement, de la bourse de valeur, etc...

[MT] Accompagner la mise en œuvre des réformes structurelles des finances publiques et du climat des investissements (questions foncières, loi agricole, etc.) ;

5.3 Recommandations stratégiques pour le financement du secteur privé en matière de changement climatique et de croissance verte

5.3.1 Pour le gouvernement

Améliorer l'environnement et le cadre de vie:

[CT] Créer un environnement plus propice aux affaires (cadre politique, réglementaire, juridiques et institutionnels et les incitations) et

attirer plus d'investisseurs verts, en facilitant le développement des infrastructures physiques (de transport, d'énergie, de télécom, etc.) durables.

[CT] Réactiver et renforcer le programme de reboisement en évaluant l'adaptation aux effets des inondations et des sécheresses en RDC.

[MT] Améliorer la gouvernance, développer les marchés financiers et faciliter l'intégration régionale en connectant les sites de production aux marchés.

[LT] Élaborer la politique et de la stratégie de gestion des tourbières tropicales.

[LT] Œuvrer pour une paix durable dans le pays et à ses frontières afin de créer un environnement institutionnel propice à la promotion de l'économie verte qui soutiendra le développement durable.

Assurer une gestion durable des forêts et des ressources en eau :

[CT] Consolider des actions d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques en renforçant le REDD+.

[MT] Améliorer la connaissance des ressources en eau et promouvoir leur gestion intégrée.

[CT] - [LT] Continuer / renforcer les programmes d'aménagement durable des massifs forestiers.

Renforcer les capacités de l'administration générale:

[CT] Mettre en place au sein de la Direction du Développement Durable d'un comité de réflexion sur l'économie verte pour élaborer une feuille de route, en regroupant tous les services ministériels en charge de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

[CT] Faire connaître les instruments de la finance verte aux cadres et experts des ministères sectoriels et du secteur financier pour son développement facile dans le pays.

[LT] Développer des modules des sciences de l'environnement, climatiques et des forêts (cycles secondaire et universitaire).

[M, L] Adopter des mesures concrètes pour favoriser la transition des économies traditionnelles vers une Économie Verte en RDC par des actions soutenues de reboisement, d'af-

forestation, de promotion de l'écotourisme, de l'écoconstruction, de la gestion des déchets, d'assainissement, des énergies renouvelables, de lutte contre les changements climatiques et la désertification

Assurer la conservation de la diversité biologique :

[CT] renforcer les capacités de l'agence congolaise de l'environnement pour une plus grande efficacité sur le terrain auprès des entreprises minières.

[MT] Opérationnaliser la certification « vert » des entreprises qui exploitent les ressources naturelles.

[LT] Lutter contre toute forme de pollution, y compris les pollutions acoustiques.

[CT] - [LT] Continuer / renforcer les programmes / projets de sécurisation des aires protégées et de la biodiversité

Renforcer la résilience face aux changements climatiques :

[CT] Surveiller et faire des alertes précoces en matière climatique, en luttant par exemple contre les érosions côtières, etc. ;

[MT] Réduire les risques des catastrophes et des impacts des risques associés au climat ;

[MT] Promouvoir des moyens de substance résilientes aux changements climatiques ;

[LT] Promouvoir l'aménagement des terres et la maîtrise de l'eau pour accroître la productivité.

5.3.2 Banques multilatérales de développement (BMD) et Institutions financières de développement (IFD)

[CT] Fournir l'assistance technique nécessaire pour identifier des moyens d'attirer des ressources concessionnelles pour la croissance verte et les investissements dans les changements climatiques.

[CT] Renforcer les capacités des acteurs en finance climatique.

[MT] Mobiliser des instruments de financement innovants pour réduire les risques liés aux investissements du secteur privé, en particulier dans les secteurs non énergétiques tels que l'agriculture, les infrastructures, etc.

[MT] Promouvoir l'innovation financière au service du développement. Il s'agit de développer des produits de garanties et d'assurances, comme la micro-assurance agricole ou les produits financiers garantissant des revenus aux opérateurs économiques.

[LT] Terminer avec la Banque Centrale du Congo (BCC) à la mise en place d'un marché financier dynamique capable de mobiliser des ressources longues susceptibles de financer l'économie nationale, en lançant les instruments de la finance verte.

5.3.3 Secteur privé national et international

[CT] Respecter le code minier et tous les textes réglementaires pertinents relatifs aux aspects environnementaux.

[MT] Investir dans les projets et programmes contribuant à l'adaptation et la mitigation.

[MT] Créer un cadre qui faciliterait la rencontre entre les acteurs du secteur privé national et international, les banques de développements multilatérales, et les institutions financières de développement

[LT] Travailler avec le gouvernement, les BMD et les IFD et d'autres acteurs du secteur privé comme la société civile pour identifier les principaux risques environnementaux relatifs aux investissements et proposer des moyens de faire face à ces risques d'investissement.

5.3.4 Société civile et communautés locales

[CT] Sensibiliser les acteurs du secteur privé aux enjeux du climat et de la croissance verte en RDC.

[CT] Organiser des plaidoyers auprès des décideurs politiques en faveur des politiques et réglementations favorables à la mobilisation des financements privés pour le climat et la croissance verte.

[MT] Promouvoir l'innovation financière par l'utilisation des mécanismes tels que les obligations vertes, les fonds d'investissement durables et les partenariats public-privé.

5.4 Recommandations stratégiques sur le capital naturel au service du financement

5.4.1 Pour le gouvernement

[CT] Renforcer les administrations publiques comme l'Agence congolaise de l'environnement (ACE) en capacités opérationnelles pour faire appliquer des règles et lois minières.

[CT] Poursuivre les réformes avec l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) et appliquer certaines règles relatives à l'octroi des licences et la publication des intérêts financiers.

[MT] Progresser avec les réformes sur la décentralisation et la « Gestion des revenus » mi-

niers de la RDC en mettant en place un portail commun des informations sur les réserves, les productions et les exportations.

[MT] Mettre en œuvre le Fonds minier pour les générations futures (FOMIN).

5.4.2 Pour le secteur privé

[CT] Réaliser les cahiers de charge, ainsi que les normes sociales et environnementales.

[MT] Promouvoir les pratiques pro-climat et favorables à la croissance verte à tous les niveaux l'exploitation des mines.

ANNEXE

Indicateurs	UnitÉ	2010	2015	2018	2019	2020	2021	2022 (e)	2023 (p)	2024 (p)
Comptes nationaux										
RNB aux prix courants du marchÉ	Million \$ E.U.	20 581	34 609	41 802	45 853	50 141	52 742
RNB par habitant	\$ E.U.	310	440	480	510	540	550
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	21 566	37 915	47 568	51 774	48 707	55 362	65 354	76 541	86 113
PIB aux prix constants de 2010	Million \$ E.U.	12 281	17 846	20 058	20 938	21 301	22 628	24 552	26 511	28 425
Croissance du PIB en termes rÉels	%	8,7	6,9	5,8	4,4	1,7	6,2	8,5	8,0	7,2
Croissance du PIB par habitant en termes	%	5,2	3,4	2,4	1,1	-1,5	2,9	5,1	4,5	3,8
Valeur ajoutÉE : Mines et carriÈres	Million \$ E.U.	3 737	7 752	9 475	7 304	6 737	8 936	10 858
Valeur ajoutÉE : Mines et carriÈres	% du PIB	17,3	20,4	19,9	14,1	13,8	16,1	16,8
Valeur ajoutÉE : Plc he	Million \$ E.U.	489	738	951	1 066	1 077	1 082	1 362
Valeur ajoutÉE : Plc he	% du PIB	2,3	1,9	2,0	2,1	2,2	2,0	2,0
Prix et Monnaie										
Inflation (IPC)	%	7,1	0,7	29,3	4,7	11,4	9,0	9,1	13,2	6,5
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	905,9	926,1	1 622,5	1 647,8	1 851,5	1 990,2	2 007,1	2 060,5	2 087,3
Finances publiques										
Recettes totales et dons	% du PIB	14,9	16,8	11,5	10,8	9,1	14,1	13,4	13,4	13,4
DÉpenses totales et prīts nets	% du PIB	15,9	17,2	11,5	11,6	10,1	14,9	16,2	16,0	15,6
DÉficit (-) / ExcÉdent global (+)	% du PIB	-1,0	-0,4	0,0	-0,8	-1,0	-0,9	-2,8	-2,6	-2,2
Secteur extÉrieur										
Variation des termes de l'Échange	%	40,3	-2,8	1,8	-8,4	3,4	21,2	-8,8	-10,5	0,3
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-2 174	-1 484	-1 682	-1 920	-1 045	-535	-4 186	-3 330	-3 151
Solde des comptes courants	% du PIB	-10,1	-3,9	-3,5	-3,7	-2,1	-1,0	-6,4	-4,4	-3,7
Dettes et flux financiers										
Service de la dette	% des exportations	2,0	2,6	1,2	2,8	2,7	2,0	2,3	3,0	2,9
Dettes extÉrieures totales	% du PIB	24,1	19,9	12,8	13,3	14,5	15,5	14,1	10,9	9,1
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	2 980	2 770	839	3 256	3 482	3 683
Aide publique au dÉveloppement nette	Million \$ E.U.	3 484	2 599	2 514	2 809	3 382	3 536
Investissements nets directs en prov. de l'É	Million \$ E.U.	928	1 674	1 617	1 488	1 647	1 870
Indicateurs Démographiques										
Population totale	Millions	66,4	78,7	87,1	89,9	92,9	95,9	99,0	102,3	105,6
Taux d'accroissement de la population tota	%	3,3	3,4	3,3	3,2	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3
Population urbaine	% du total	38,9	41,4	42,9	43,5	44,0	44,5	45,0	45,5	46,0
EspÉrance de vie à la naissance	ans	56,4	58,5	59,9	60,3	59,7	59,2	59,7	60,6	61,2
Indice synthÉtique de fécondité	naissances par femme	6,6	6,4	6,3	6,3	6,2	6,2	6,1	6,1	6,0
Pauvreté et répartition des revenus										
Pop. vivant en dessous du seuil national de pauvreté	% of total population
Population vivant en dessous de 2,15 \$ pa	% of total population
Indice de Gini	%
Indicateurs d'emploi										
Participation de la Population Active (total)	%	68,0	66,0	66,0	65,9	65,3	65,8	66,2	66,3	...
Participation de la Population Active (jeune)	%	38,5	35,9	35,6	35,4	35,1	35,2	35,5	35,6	...
Taux de chômage (total)	%	4,0	4,5	4,4	4,4	5,1	5,1	5,0	5,0	4,9
Taux de chômage (Jeune)	%	7,4	8,4	8,5	8,5	9,9	9,4	9,3	9,2	9,2
BÉNÉFICES tirÉS des ressources naturelles										
Total des bénéfices tirÉS des ressources n	% PIB	25,9	20,1	17,9	13,8	14,9
BÉNÉFICES tirÉS du pétrole	% PIB	1,8	0,4	0,9	0,7	0,5
BÉNÉFICES tirÉS du gaz	% PIB	0,0	0,0	0,0	0,0
BÉNÉFICES tirÉS des minÉraux	% PIB	6,4	3,3	8,0	4,3	5,0
BÉNÉFICES tirÉS des forl ts	% PIB	17,7	16,5	9,0	8,7	9,4
BÉNÉFICES tirÉS du charbon	% PIB
Ressources renouvelables du capital naturel										
Terres arables	1000 hectares	9 114,0	12 460,0	13 494,0	13 680,0	13 477,0
Terres agricoles	1000 hectares	28 429,0	32 450,0	33 544,0	33 730,0	33 572,0
Autres terres	1000 hectares	61 107,0	62 592,9	64 803,0	65 718,4	66 977,8
Terres forestières	1000 hectares	137 169,0	131 662,1	128 358,0	127 256,6	126 155,2
Forl plantÉe	1000 hectares	57,7	57,7	57,7	57,7	57,7
Retraits annuels d'eau douce, total	des ressources internes	0,1	0,1	0,1	0,1
Production totale de la pl che	Tonnes	227 516,0	233 733,0	241 330,0	241 440,0	221 340,0
Financement climatique et croissance verte										
Financement climatique total*	Million \$ EU	495,1
Indice de croissance verte**	%	0

Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'Économie mondiale, avril 2023 et Statistiques financières internationales, avril 2023;

Département de la statistique : Plateforme des données (base de données), avril 2023; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: 0 Données non disponibles (e) Estimations (p) Projections

Dernière mise à jour : juin 2023

* Source : Climate Policy Initiative (www.climatepolicyinitiative.org)

**Source : Institut mondial de la croissance verte (GGGI). Les scores de l'indice de croissance verte vont de 1 à 100, 1 ayant la performance la plus faible ou très faible et 100 ayant la performance la plus élevée ou très élevée

BIBLIOGRAPHIE

Association Congolaise pour les Énergies Renouvelables et décentralisées (2020), « Le secteur des énergies renouvelables et décentralisées en RDC », Kinshasa, RDC.

Autorité de Régulation du Secteur de l'Électricité (2020), « Rapport annuel 2020 », Kinshasa, RDC.
Banque africaine de développement, 2021. « Cadre stratégique sur le changement climatique et la croissance verte : faire entendre la voix de l'Afrique. Document de Politique », Abidjan, Côte d'Ivoire.

Banque africaine de développement, 2021. « Cadre stratégique sur le changement climatique et la croissance verte : faire entendre la voix de l'Afrique. Stratégie 2021 – 2030 », Abidjan, Côte d'Ivoire.

Banque africaine de développement, 2022. « Rapport principal des Perspectives Economiques en Afrique en 2022 : Soutenir la résilience climatique et une transition énergétique juste », Abidjan Côte d'Ivoire.

Banque africaine de développement (2023). Rapport sur la performance et les perspectives macroéconomiques de l'Afrique, janvier 2023.

Banque africaine de développement (BAD), (2023). « Performance et perspectives macroéconomiques de l'Afrique ». ISBN 978-0-9741108-6-8.

Banque africaine de développement (BAD), (2021). « Databases & Info on Natural Capital ».

Banque africaine de développement (BAD), (2016). « Centre Africain des Ressources Naturelles [brochure], » https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/anrc/Af_DB_ANRC_BROCHURE_en.pdf

BIT (2021). Programme pays de promotion du travail décent (PPTD) pour la République démocratique du Congo 2021-2024, Kinshasa.

Browne, Kelly, et Pilgram (2022) « L'exploitation forestière illégale en Afrique et ses implications en matière de sécurité », Document de Africa Center For Strategic Security.

Climate Policy Initiative (2022). The State of Climate Finance in Africa: Climate Finance Needs of African Countries, June 2022.

Fonds monétaire international (2022), « Accroître la résilience et explorer les possibilités liées au changement climatique », FMI Rapport pays de la RDC No. 22/211, Washington, DC.

Fonds monétaire international (2022), « Rapport de l'Article IV- », IMF Country Report No. 22/211, Washington, DC.

Groupe de la Banque mondiale (2021), « Accéder à l'électricité en République démocratique du

Congo : Opportunités et défis ». Banque mondiale, 2020, Washington DC.

Groupe de la Banque mondiale (2021), « Profil Pays du risque climatique : République démocratique du Congo ». Banque mondiale, 2020, Washington DC.

<https://thinkhazard.org/fr/report/68-democratic-republic-of-congo>.

Initiative pour la Forêt de l'Afrique centrale (2021). « Accord historique à la COP26 : 500 millions USD pour protéger la forêt de la République démocratique du Congo 2021-2031 ».

Meyer, A. 1999. « Le Protocole de Kyoto et l'émergence de la contraction et de la convergence » en tant que cadre pour une solution politique internationale à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. » Dans O. Hohmeyer et K. Rennings (éds.), *Man-Made Climate Change*. ZEW Études économiques, Volume 1. Heidelberg, Allemagne : Physica.

Ministère de l'environnement et de développement durable (2016) : « Politique, stratégie.

et plan d'action de lutte contre les changements climatiques 2016 – 2020 », Kinshasa, 38 pages.

Ministère de l'Environnement et Développement Durable (2021). « Contribution déterminée au niveau national (CDN) de la République démocratique du Congo », Kinshasa, Octobre 2021.

Ministère de l'Environnement et Développement Durable (2021). « Plan national d'adaptation aux changements climatiques, 2022-2026 », Kinshasa, RDC.

PAM (2022). « Analyse de classification de phase intégrée (IPC) 2022 ».

PNUE (2011). « L'économie verte, une opportunité pour la RDC riche en ressources ». <https://news.un.org/fr/story/2011/10/229722>

SEforALL & African Development Bank (2017), Green mini grid market development programme - Mini grid market opportunity assessment: Democratic Republic of Congo

USAID (2021). « Profil de Risque Climatique : République démocratique du Congo », 12 Octobre 2021, 6 pages.

USAID (2021). « Risques climatiques dans le Programme Régional pour l'Environnement en Afrique Centrale (CARPE) et dans le Bassin du Congo », 12 Octobre 2021, 8 pages.



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT